UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE PERSONNES ÂGÉES INAPTES SOUS RÉGIME DE PROTECTION AU QUÉBEC

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉCONOMIQUE

PAR
STÉPHANIE FAGNANT

MARS 2015

REMERCIEMENTS

J’aimerais remercier le Curateur public du Québec ainsi que la Chaire Industrielle Alliance sur les enjeux économiques des changements démographiques pour leur soutien financier.

J’aimerais également remercier mon directeur, Pierre-Carl Michaud, pour son soutien et son encadrement, ainsi que mes anciens collègues de la direction de la planification stratégique et de la recherche.

AVANT-PROPOS

Bien que la recherche et les analyses soient fondées sur des données du Curateur public du Québec, les opinions exprimées ne représentent pas celles du Curateur public du Québec. Ce mémoire répond aux normes établies par le Cadre normatif pour l'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM et a reçu la certification éthique appropriée.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS iii

LISTE DES FIGURES vi

LISTE DES TABLEAUX viii

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES xi

RÉSUMÉ xii

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1
REVUE DE LA LITTÉRATURE 4

1.1 Introduction 4

1.2 La situation démographique mondiale et canadienne 4

1.3 Impact du vieillissement de la population sur l'état de santé 6

1.4 Les soins de longue durée (SLD) 6

1.5 Le fardeau lié au vieillissement 8

1.6 La vulnérabilité des aînés 9

1.7 Le besoin de protection 10

1.8 Le Curateur public du Québec 12

1.8.1 Le Curateur public du Québec : Un portrait administratif 12

1.8.2 Le Curateur public du Québec : Un portrait statistique 17

1.9 La situation financière des personnes âgées inaptes 18

1.9.1 La situation des personnes protégées en France 19

1.9.2 La situation des personnes protégées au Québec 20

1.10 Conclusion 24

CHAPITRE 2
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE 25

2.1 Les données 25

2.1.1 La base de données 25

2.1.2 Traitement des données 28

2.2 Résultats attendus 32

2.2.1 Résultat attendu 1 32

2.2.2 Résultat attendu 2 33

2.2.3 Résultat attendu 3 33

2.2.4 Résultat attendu 4 34

2.3 Modèles économétriques 35

2.4 Conclusion 38

CHAPITRE 3
RÉSULTATS 39

3.1 Analyses descriptives 39

3.1.1 Descriptif de la base de données 39

3.1.2 Données relatives à la situation financière 47

3.1.3 Conclusion 72

3.2 Analyses économétriques 73

3.2.1 L'évolution de l'actif 73

3.2.2 L'évolution des dépenses 79

3.3 Conclusion 85

CONCLUSION 86

LISTE DES RÉFÉRENCES 91

LISTE DES FIGURES

Figure		Page
1.1	Évolution des nouveaux régimes de protection, 2000-2014…….....	18
1.2	Proportion des personnes protégées dans la population française par groupe d'âge et par sexe, au 31 décembre 2008…….	19
1.3	Proportion des personnes protégées dans la population québécoise par groupe d'âge, au 31 décembre 2008 et 2013…….....	21
3.1	Répartition de l'âge à l'ouverture du régime de protection, selon le genre……	41
3.2	Répartition de la cause d'inaptitude initiale, causes connues seulement……	44
3.3	Évolution cumulative moyenne de l'actif annuel selon l'année de décès, variation calculée à l'aide de l'équation 2.3…….	57
3.4	Évolution cumulative moyenne et médiane de l'actif annuel selon le type de représentation légale, variation calculée à l'aide de l'équation 2.3……..	59

3.5 Évolution cumulative moyenne et médiane de l'actif annuel selon le type d'hébergement, variation calculée à l'aide de l'équation 2.3……. 63

3.6 Évolution cumulative moyenne et médiane des revenus et dépenses annuels selon le type de représentation légale, variation calculée à l'aide des équations 2.4 et 2.5…… 66

3.7 Évolution cumulative moyenne et médiane de l'actif annuel selon la cause d'inaptitude initiale, variation calculée à l'aide de l'éq. 2.3…… 72

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
1.1	Taux d'accroissement et importance relative des personnes de 65 ans et plus et de 85 ans et plus, Québec et Canada : 2005 et 2030...	5
1.2	Répartition des personnes représentées, au 31 mars 2013……	13
3.1	Durée moyenne du régime de protection selon l'âge à l'ouverture du régime de protection…….	43
3.2	Détails sur la durée du régime de protection…….	43
3.3	Répartition de l'état civil selon la représentation privée ou publique au moment de l'ouverture du régime de protection……	46
3.4	Portrait financier global, selon le type de représentation légale…...	47
3.5	Deux portraits ponctuels de la proportion des propriétaires, selon le type de représentation légale…….	48
3.6a	Deux portraits ponctuels de la répartition financière, *Représentation publique*……	50

3.6b	Deux portraits ponctuels de la répartition financière, *Représentation privée*……	51
3.7	Détail de l'actif suite au premier bilan financier analysé, selon le type de représentation légale…….	52
3.8a	Deux portraits ponctuels de la situation financière, *Représentation publique*……	55
3.8b	Deux portraits ponctuels de la situation financière, *Représentation privée*…….	56
3.9	Actif moyen et médian à l'entrée sous régime de protection, selon le type de représentation légale…….	61
3.10	Actif annuel moyen et médian en fonction de la cause d'inaptitude initiale……	70
3.11	Taux de croissance annuel moyen de l'actif…….	74
3.12	Variables d'intérêts du modèle de régression linéaire……..	74
3.13	Variables d'intérêts du modèle de régression de quantiles……...	76

3.14 Variables d'intérêts du modèle de régression linéaire, en fonction du type de représentation légale…… 79

3.15 Taux de croissance annuel moyen des dépenses……... 80

3.16 Variables d'intérêts des modèles de régressions de quantiles et linéaire……... 82

3.17 Variables d'intérêts du modèle de régression binaire……... 84

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACCAP	Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
AEPC	Association des établissements privés conventionnés
AIVQ	Activités instrumentales de la vie quotidienne
AVD	Activités relatives à la vie domestique
AVQ	Activités de base de la vie quotidienne
C.c.Q.	Code civil du Québec
COISM	Conseil des organisations internationales des sciences médicales
CPQ	Curateur public du Québec
DI	Déficience intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
MM	Maladie mentale
MD	Maladie dégénérative
ISQ	Institut de la statistique du Québec
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
SLD	Soins de longue durée
TC	Traumatisme crânien

RÉSUMÉ

Ce mémoire aborde la question de la situation financière des personnes âgées inaptes qui bénéficient d'un régime de protection. Il décrit dans un premier temps qui sont les bénéficiaires de tels régimes et l'hétérogénéité de leur parcours financier, pour ensuite analyser comment s'utilise l'épargne accumulée en vue de cette période critique du cycle de vie et les déterminants de cette évolution. En somme, nous nous intéressons à la probabilité de vivre un déséquilibre budgétaire, puisque la théorie prévoit une diminution progressive de la richesse au fur et à mesure des années passées sous régime de protection. Un tel lien est fait puisque si les dépenses excèdent les revenus, cela suggère que ces personnes devront puiser dans la richesse accumulée afin de payer pour ces dépenses excédentaires. Pour ce faire, des données administratives anonymisées du Curateur public du Québec (CPQ) sont utilisées. Ces données inédites couvrent les années 2005 à 2012 et concernent les personnes âgées de 65 ans ou plus qui bénéficient de mesures de protection publique, c'est-à-dire les personnes prises en charge complètement par l'état, ainsi que de mesures de protection privée, c'est-à-dire prise en charge par la famille sous la supervision du Curateur public du Québec. Les analyses montrent qu'en moyenne ces personnes ne subissent pas une désépargne même qu'elles continuent de faire certaines économies. Ce résultat suggère que leurs besoins semblent comblés par les ressources existantes et qu'il n'y a pas lieu de bonifier leur protection financière ou bien d'inciter à épargner davantage pour cette éventualité. Finalement, nous constatons de grandes disparités entre la clientèle qui bénéficie d'une représentation publique et la clientèle sous la représentation privée. Ces deux clientèles présentent des profils socioéconomiques différents; la situation financière des personnes en représentation privée étant plus favorable que celle des personnes en représentation publique.

Mots clés : Curateur public du Québec, Perte d'autonomie, Vieillissement, Patrimoine.

INTRODUCTION

La genèse de ce mémoire découle du questionnement de plus en plus présent autour de la problématique du vieillissement de la population et de ces conséquences socio-économiques. Bien que la littérature des dernières années ait exploré ce sujet sous ses différentes facettes, l'aspect financier du vieillissement populationnel soulève encore bien des interrogations.

La nécessité de recevoir des soins de longue durée ainsi que sa perspective onéreuse peut entrainer des pressions financières passé un certain âge. Au Canada, certains programmes gouvernementaux ont été implémentés, néanmoins ceux-ci semblent insuffisants (ACCAP, 2012). À titre d'exemple, selon les données de 2009 fournies par la Régie des Rentes du Québec (RRQ), un travailleur dont les revenus d'emploi auront atteint le maximum des gains admissibles, soit environ 46 300 $ en 2009, recevra environ 40 % de son salaire par le biais des régimes publics s'il prend sa retraite à 65 ans (RRQ, 2010). Dès lors, sachant qu'il est recommandé de viser un taux de remplacement de revenu à la retraite avoisinant les 60 % à 70 %, il est de la responsabilité de chaque individu de planifier en conséquence ses finances de fin de vie (OCDE, 2008; RRQ, 2010 et 2012). Malheureusement, force est de constater que ce type de planification financière est lacunaire pour un grand nombre de ménages canadiens (ACCAP, 2012).

Dans la mesure où l'une des conséquences du vieillissement peut être l'inaptitude et ultimement l'ouverture d'un régime de protection, il est intéressant d'en explorer les particularités financières. Notons que la proportion des aînées sous régime de protection oscille entre 2 % pour les 80-84 ans à plus de 10 % pour les 95 ans et plus.

Sur ce point, le Curateur public du Québec (CPQ, 2013a) définit les régimes de protection comme « des mécanismes juridiques établis afin de protéger les personnes rendues vulnérables par leur inaptitude. Ils sont destinés à assurer leur protection, administrer leurs biens et, de façon générale leur permettre d'exercer leurs droits. » Une personne bénéficiant de ce genre de protection est alors considérée comme juridiquement inapte. Notons qu'une personne inapte ne bénéficiera pas automatiquement d'un régime de protection. En effet, si cette dernière n'est pas jugée vulnérable vis-à-vis son environnement du point de vue personnel et/ou financier, aucun régime de protection n'est nécessaire. D'où la distinction en le fait d'être inapte ou juridiquement inapte. Cependant, dans le cadre de ce mémoire nous utilisons le terme inapte en référence au fait d'être juridiquement inapte. Ce raccourci linguistique est utilisé par souci d'économie d'espace. Certes, les personnes âgées juridiquement inaptes font face aux mêmes obstacles financiers que le reste de la population âgée, elles rencontrent néanmoins des difficultés propres à leur situation.[1] De ce fait, s'intéresser aux caractéristiques financières de ces personnes, c'est-à-dire à leurs actifs, à leurs revenus et à leurs dépenses peut révéler des informations profitables, notamment du point de vue de la planification de politiques publiques de soutien financier. Dans cette optique, ce mémoire utilise des données longitudinales fournies par le Curateur public du Québec afin d'étudier la situation financière de personnes âgées inaptes depuis leur prise en charge sous régime de protection et d'explorer ce qui peut avoir un impact sur leur parcours financier.

En somme, il s'agit de voir comment s'utilise l'épargne accumulée en vue de cette période critique du cycle de vie, mais également de regarder comment des variables comme l'actif, les dettes, le patrimoine[2], les revenus, les dépenses, le milieu de vie ou encore le type de représentation légale peuvent influencer la situation financière

[1] Par exemple, une personne juridiquement inapte aux biens ne peut gêrer elle-même ses finances, tout comme elle ne peut signer de contrat.
[2] Différence entre l'actif et le passif.

d'une personne représentée. Le type de représentation légale peut être public si la prise en charge est entièrement assurée par l'état, ce type de représentation est dénoté « représentation publique » pour les besoins de ce mémoire. Le type de représentation légale est dit privé lorsque la prise en charge est assurée complètement par la famille, ici le Curateur public du Québec joue un rôle de surveillance seulement. Dans ces cas, nous parlons dans ce mémoire d'une « représentation privée ». Il arrive également que la prise en charge soit assurée à la fois par la famille et le CPQ, il est alors question d'une représentation légale mixte.

Ainsi, ce mémoire empirique débute par une revue de la littérature et présente ensuite les données utilisées ainsi que la démarche méthodologique préconisée. Finalement, cette recherche se termine par une discussion présentant les principaux résultats. Parmi ces principaux résultats, nous constatons qu'en moyenne les personnes à l'étude ne vivent pas de désépargne. Cela pourrait supposer que d'être juridiquement inapte ne présente pas un risque financier important compte tenu de la présence du Curateur Public du Québec et du type de gestion financière qu'il applique, soit la fructification des actifs et l'égalisation des dépenses avec les revenus, mais également compte tenu des dispositifs sociaux propres au Québec (faible coût d'hébergement, transferts gouvernementaux, etc.).

CHAPITRE I

REVUE DE LA LITTÉRATURE

1.1 Introduction

Dans ce chapitre, nous traitons de divers aspects relativement à la problématique de ce mémoire : la situation démographique mondiale et canadienne, l'impact du vieillissement de la population sur l'état de santé, les soins de longue durée, le fardeau financier lié au vieillissement, la vulnérabilité des aînés et le besoin de protection sont au nombre des thèmes abordés. Finalement, le chapitre se termine sur un survol de la mission du Curateur public du Québec ainsi que sur la situation des personnes inaptes vieillissantes.

1.2 La situation démographique mondiale et canadienne

Durant les dernières décennies, la problématique du vieillissement de la population est devenue préoccupante. L'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2012a) rapporte que le pourcentage de la population mondiale ayant 60 ans et plus sera de 22 % en 2050, ce qui représente le double par rapport à 2010.

À plus petite échelle, en 2010 l'âge médian des Canadiens est de 40 ans, tandis que la proportion de la population ayant au-delà de 60 ans est de 20 % (OMS, 2012a). De plus, les projections effectuées récemment par Statistique Canada rapportent que le pourcentage de la population de 65 ans et plus augmentera de 15 % à près de 25 % entre 2010 et 2050 (Statistique Canada, 2011). Leurs scénarios projettent, pour la

première fois dans l'histoire, que cette sous-population sera plus nombreuse que les 14 ans ou moins (Statistique Canada, 2012a). De plus, toujours selon Statistique Canada (2001), ce sont les personnes de 85 ans et plus qui connaitront la croissance la plus rapide de leur effectif. En 2000, ces dernières comptaient pour 1 % de la population totale, ce pourcentage a grimpé à 2 % en 2012 et Statistique Canada estime qu'il sera de 4 % en 2041; or ce sont ces groupes d'individus qui se retrouvent le plus souvent en situation de dépendance (tabl. CANSIM-051-0001, 2013; Statistique Canada, 2001).

Les chiffres du tableau 1.1 découlent de deux réalités : la dénatalité et l'augmentation de l'espérance de vie. À cet effet, l'amélioration des conditions de vie dans la majorité des pays développés contribue à l'espérance de vie accrue des 65 ans et plus. D'ailleurs, l'espérance de vie à 65 ans est de 19 ans pour l'homme et 22 ans pour la femme, ce qui n'est pas sans conséquence sur la proportion d'aînés (ISQ, 2013a).

Tableau 1.1 Taux d'accroissement et importance relative des personnes de 65 ans et plus et de 85 ans et plus, Québec et Canada : 2005 et 2030[3]

Province ou pays	Population de 65 ans et plus			Population de 85 ans et plus		
	Taux d'accroissement des effectifs (%)	Importance relative (%)	Importance relative (%)	Taux d'accroissement des effectifs (%)	Importance relative (%)	Importance relative (%)
	2005-2030	2005	2030	2005-2030	2005	2030
Québec	112	14,0	25,6	175	1,6	3,7
Canada	111	13,1	23,0	108	1,5	2,7

Source : Choinière, R. pour l'Institut national de santé publique du Québec, 2010.

[3] Pour le Québec, les années sont plutôt 2006 et 2031.

1.3 Impact du vieillissement de la population sur l'état de santé

Dans son allocution à la grande conférence du CIRPÉE, Claude Castonguay (2012) mentionne que le Québec sera fortement touché par le vieillissement de sa population en comparaison avec les autres pays de l'OCDE, ce n'est d'ailleurs pas le seul expert à penser ainsi (Légaré et Vézina, 2005; Fortin, 2012). Or, même si nous vivrons plus vieux, il est primordial de comprendre si nous sommes susceptibles de vivre en meilleure santé que les générations précédentes ou non. Diverses théories s'opposent sur cette question. En effet, le sujet des scénarios de santé ne date pas d'hier. En 1977, Gruenberg explore ce domaine et il soumet l'idée d'expansion de la morbidité qu'il explique comme la prolongation de la morbidité en fin de vie, appuyée par l'amélioration du taux de survie des personnes malades et par l'accroissement de la prévalence des maladies liées au vieillissement. Ensuite, Fries (1980, 2000, 2011) propose un modèle selon lequel l'apparition de maladie chronique pourrait être retardée de sorte que la maladie surviendrait dans une plus courte période en fin de vie; hypothèse qu'il nomme la compression de la morbidité. Dans les mêmes années, Manton (1982, 2008) avance une proposition différente. Selon lui, il y aura plus de maladies au sein de la population, en revanche, elles seront moins fatales. Ce concept est souvent appelé l'équilibre dynamique (Crimmins et Beltrán-Sánchez, 2011). Ces dernières théories prévalent encore lorsque sont analysées les tendances dans le domaine de la santé, notamment lors des prévisions de la demande future en soins de longue durée (Lafortune, Balestat, 2007).

1.4 Les soins de longue durée (SLD)

Les maladies de fin de vie et la nécessité de soins de santé vont souvent de pair. La littérature recense de nombreux travaux qui soulignent les conséquences des

modifications du processus de vieillissement sur la demande de soins de longue durée (SLD).

Afin de fixer les idées sur la notion de soins de longue durée, mentionnons que ce terme englobe notamment l'aide pour s'alimenter, se laver et s'habiller. Ce type d'aide est regroupé sous l'appellation *Activités de base de la vie quotidienne (AVQ)*. Les étiquettes *Activités relatives à la vie domestique (AVD)* ou encore *Activités instrumentales de la vie quotidienne (AIVQ)* sont utilisées pour englober les SLD relatifs à l'aide pour l'entretien ménager, pour la préparation des repas, ainsi que l'aide pour la gestion des finances. (MSSS, 2012; Grignon et Bernier, 2013) Ajoutons que les soins de longue durée se distinguent des soins dits aigus, notamment de par la période durant laquelle ces soins sont prodigués.

Par ailleurs, Cremer, Pestieau et Ponthière (2012) ont abondamment traité de la question des soins de longue durée et de la nécessité de mettre en place des politiques publiques qui tiennent compte des changements dans la demande de tels soins. Ils ont aussi souligné l'importance d'avoir un mode de financement adéquat pour ces services. Le financement des soins de longue durée semble d'ailleurs être un sujet de prédilection chez les économistes de ce domaine. Norton (2000) aborde le sujet des SLD dans un chapitre tiré du livre *Handbook of Health Economics*. Selon lui, l'impact du vieillissement sur la demande de soins de longue durée ne sera pas aussi notoire que ce que les chercheurs anticipent. D'autres avancent plutôt que le vieillissement doit être perçu comme un risque, surnommé parfois le « cinquième risque » et qu'il doit y avoir l'instauration d'un système d'assurance afin de le couvrir. D'ailleurs, plusieurs chercheurs se questionnent sur le pourquoi de l'absence, ou de la petite taille, d'un tel marché. Ce « casse-tête de l'assurance pour soins de longue durée »[4] a été étudié par de nombreux chercheurs afin d'en découvrir les

[4] Traduction de « Long term care insurance puzzle ».

causes (Norton, 2000; Brown et Finkelstein, 2009; Cremer, Pestieau et Ponthière, 2012; Grignon et Bernier, 2013). Plusieurs se demandent pourquoi si peu de personnes souscrivent à une assurance pour soins de longue durée étant donné la forte probabilité de vivre une situation de dépendance en fin de vie et des coûts élevés en soins qui y est associée. S'il existe plusieurs raisons, nous trouvons parmi les principales le manque de connaissance financière, ou de rationalité ou encore la négation de l'existence d'un tel risque, mais aussi en raison de la présence de substituts à moindre prix aux assurances offertes, même si ce sont des substituts partiels; pensons à la protection offerte par les régimes publics ou la présence d'une solidarité familiale. Également, un changement des besoins de consommation lorsqu'en situation de dépendance peut expliquer la décision de ne pas se procurer d'assurance pour soins de longue durée. Comme le mentionnent, entre autres, les chercheurs Cremer, Pestieau et Ponthière (2012), il est fort probable que les préférences individuelles diffèrent selon l'état de santé et qu'ainsi les besoins de consommation dans l'état de dépendance ne se voient pas accorder la même importance que lorsque cette même personne est en état de bonne santé. Ainsi, l'utilité marginale de la richesse en état de dépendance peut être plus faible qu'en état de bonne santé et puisque le transfert de richesse entre les états de santé n'est plus aussi nécessaire cela réduit le besoin de s'assurer dans le but de se protéger contre les risques financiers.

1.5 Le fardeau lié au vieillissement

Bien que les soins de longue durée puissent être prodigués par les proches de manière informelle, ils sont dispensés de formellement dans la grande majorité des cas, c'est-à-dire par le biais de professionnels ou de personnel rémunéré. Parmi la panoplie de soins de longue durée sur le marché, les soins quotidiens sont souvent au nombre des plus coûteux; il se dessine alors la problématique du fardeau financier (Grignon et

Bernier, 2013). D'autant plus que les changements qui s'opèrent au sein des dynamiques familiales entraînent une pression supplémentaire sur la demande en soins formels (Colombo et Mercier, 2012). En effet, comme le mentionnent Colombo et Mercier (2012), la diminution de la taille des familles vient directement toucher l'offre de soins informels puisque la progéniture et la fratrie sont souvent les principaux aidants naturels d'un parent vieillissant. Un même raisonnement s'applique à la présence accrue des femmes sur le marché de l'emploi, comme la dispense de soins informels demeure une activité principalement féminine, l'augmentation du taux d'activité des femmes n'est pas sans conséquence sur la demande de soins professionnels. Sans oublier que s'il revient à un proche d'assurer la gestion de ce fardeau financier cela peut avoir des répercussions négatives sur ce dernier, puisque gérer le budget d'autrui peut s'avérer complexe et être perçu comme un trop-plein de responsabilités.

En somme, la relation entre le vieillissement et la pauvreté est souvent abordée dans la littérature et bien que la situation de pauvreté chez les aînées ne soit pas équivoque (Fréchet, 2012), il est tout de même fréquent de considérer les personnes âgées comme financièrement vulnérables et plus sensibles aux chocs financiers imprévus. Or, être contraint de recourir à des soins de santé coûteux n'est rien pour améliorer une situation financière précaire.

1.6 La vulnérabilité des aînés

Outre la modification du cheminement de la morbidité en fin de vie, la modification dans les habitudes de consommation de soins de longue durée et le risque financier s'y rattachant, la vulnérabilité constitue également une autre facette importante du vieillissement populationnel. Selon Stéphane Stapinsky (2006), « la notion de vulnérabilité renvoie à la finitude et à la fragilité de l'existence humaine. [Ainsi,

Stapinsky réfère aux personnes vulnérables comme étant des personnes] menacées dans leur autonomie, leur dignité ou leur intégrité, physique ou psychique. » En 2003, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Conseil des organisations internationales des sciences médicales (COISM) identifient les personnes âgées comme étant vulnérables, car « avec l'âge, les personnes ont tendance à acquérir des attributs qui les définissent comme vulnérables. Elles peuvent, par exemple, être placées en institution ou être atteintes d'une forme plus ou moins grave de démence (OMS et COISM, 2003). » L'OMS définit « [la démence comme] un syndrome, généralement chronique ou progressif, causé par diverses maladies du cerveau qui affectent la mémoire, le raisonnement, le comportement et l'aptitude à réaliser les activités quotidiennes (OMS, 2012b). » Toujours selon l'OMS, les statistiques mondiales montrent que les personnes très âgées (85 ans ou plus) sont atteintes de ce syndrome dans une proportion variant entre 25 % et 30 % et que ce syndrome est également à l'origine de l'inaptitude chez bon nombre de personnes âgées.

Toutefois, des dispositifs publics et privés sont actuellement offerts afin d'accompagner les personnes âgées, tant sur le plan physique, mental ou financier et de nouvelles mesures sont envisagées. Pensons notamment à la proposition d'assurance autonomie du Dr Réjean Hébert (2012) ou encore au rapport d'Amours (2013) sur l'analyse du système de retraite québécois.

1.7 Le besoin de protection

Cependant, il arrive que ces outils soient insuffisants et que certains aînés ne soient plus en état de prendre des décisions éclairées sur leurs besoins personnels ou financiers. Elles sont alors considérées comme inaptes. L'inaptitude peut résulter d'une maladie, d'un accident, d'un handicap, mais tout autant d'une diminution de ses capacités des suites du vieillissement. Dans ces situations, le besoin de protection

n'est pas toujours présent, mais il arrive que cela soit le cas. Par exemple, si la personne inapte est éloignée de ses proches, ou encore qu'elle est à risque de mauvais traitements ou d'abus financiers. À cet égard, la plupart des pays occidentaux ont instauré des mécanismes de protection.

Brièvement, la France présente un modèle plutôt centré sur le tribunal, alors que la Suède a un modèle réparti entre le tribunal et le *Chief Guardien Office*[5]. Les États-Unis, quant à eux, font bande à part avec un modèle variant d'un état à l'autre nommé parfois *Guardian*, *Conservator* ou encore *Curator*[6]. Au Québec, ce mandat a été confié au Curateur public du Québec, un organisme relevant du gouvernement provincial. Cependant, compte tenu des limitations que peut entraîner l'ouverture d'un régime de protection, c'est au tribunal que revient la décision d'ouvrir ou non un régime de protection, de décider de la nature de ce dernier et d'assigner la personne qui sera responsable de représenter la personne inapte. La personne responsable est désignée sous le nom de représentant légal (CPQ, 2009).

[5] Traduction libre : Bureau du gardien en chef.
[6] Traduction libre : Gardien, Conservateur ou Curateur.

1.8 Le Curateur public du Québec

1.8.1 Le Curateur public du Québec : Un portrait administratif

1.8.1.1 L'administration des régimes de protection

Créé en 1945, le Curateur public du Québec existe depuis plus de 65 ans. Sa mission en tant qu'organisme est

> [… de veiller] à la protection de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation [de s'assurer] que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens est prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie. [De même que d'informer] la population et les intervenants et [de les sensibiliser] aux besoins de protection découlant de l'inaptitude (CPQ p.3, 2012).

Selon les statistiques officielles, le Curateur public prend en charge un peu plus de 42 000 personnes représentées aussi appelées juridiquement inaptes ou inaptes (voir tabl. 1.2). Ces personnes peuvent être prises en charge par le Curateur public au sein des régimes publics, prise en charge par un proche, avec ou sans supervision du Curateur public du Québec, au sein de régimes privés. Nous retrouvons également les mandats homologués parmi les mesures de protection existantes (CPQ, 2013b). Reconnus depuis le début des années 1990 par le Code civil du Québec, les mandats en cas d'inaptitude permettent à toutes personnes non inaptes de désigner la personne qu'elles désirent pour prendre soin d'elles et de ses biens advenant son inaptitude, le mandataire. Ainsi, la protection est assurée par un proche au moyen d'un mandat en

cas d'inaptitude dûment homologué par le tribunal. Les mandataires ne sont pas sous la surveillance du Curateur public puisqu'ils n'ont pas à faire rapport de leur administration au Curateur public.

Tableau 1.2 Répartition des personnes représentées, au 31 mars 2013

			N	%
Régimes publics[4]			13 114	30,5
Mesures de protection	Régimes privés	Sous la surveillance du CPQ	12 485	29,0
		Sans surveillance du CPQ	5 120	11,9
	Mandats homologués		12 294	28,6
		Total	42 421	100

Source : CPQ, 2013b

Il est à noter qu'une personne peut disposer simultanément d'une représentation publique et privée, elle se trouve alors en représentation légale de type mixte (CPQ, 2013b). Ceci découle de la distinction que fait le Code civil du Québec (C.c.Q.) entre une personne et la gestion de ses biens (C.c.Q. chap. 64 art. 258, 1991a). Ainsi, être déclaré inapte à la personne n'entraîne pas automatiquement l'inaptitude à gérer ses biens. À titre d'exemple, une personne peut bénéficier d'une représentation privée pour son inaptitude à la personne et d'une représentation publique pour son inaptitude à gérer ses biens, ou tout simplement une représentation publique (ou privée) à la personne, ou à la gestion de ses biens.

De ce fait, les responsabilités du représentant légal sont liées à l'inaptitude de la personne qu'il représente. Par conséquent, si la responsabilité du représentant légal est à la personne seulement, ce dernier n'est pas tenu de gérer les biens de la personne qu'il représente puisque ses responsabilités se limitent qu'au bien-être de celle-ci. Dans ces cas, il n'y a aucun suivi financier, et ce, pour les deux types de représentation légale : publique ou privée.

Ensuite, en fonction du degré d'inaptitude de la personne représentée, divers régimes de protection sont offerts. Toutefois, les plus fréquents sont les régimes de curatelle et de tutelle. Ces régimes font d'ailleurs l'objet d'une surveillance par le Curateur public, c'est-à-dire que les représentants légaux doivent acheminer au Curateur public un rapport de gestion pour chaque année de fonction et faire une reddition de compte finale advenant le décès de la personne représentée. Les deux paragraphes qui suivent rapportent comment le Code civil du Québec définit ces régimes.

> Le tribunal ouvre une curatelle s'il est établi que l'inaptitude du majeur à prendre soin de lui-même et à administrer ses biens est totale et permanente, et qu'il a besoin d'être représenté dans l'exercice de ses droits civils. Il nomme alors un curateur (C.c.Q. chap. 64 art. 281, 1991b).

> Le tribunal ouvre une tutelle s'il est établi que l'inaptitude du majeur à prendre soin de lui-même ou à administrer ses biens est partielle ou temporaire, et qu'il a besoin d'être représenté dans l'exercice de ses droits civils. Il nomme alors un tuteur à la personne et aux biens ou un tuteur soit à la personne, soit aux biens (C.c.Q. chap. 64 art. 285, 1991c).

En ce qui concerne les causes pouvant engendrer l'inaptitude, le Curateur public regroupe ces dernières au sein de cinq catégories : « déficience intellectuelle (DI) », « maladie dégénérative[7] (MD) », « maladie mentale (MM) », « traumatisme crânien (TC) », ainsi que la catégorie « autre (AUT). » Dans cette catégorie « autre » se retrouvent notamment les personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral ou les personnes pour qui l'inaptitude découle de causes multiples. Finalement, la catégorie « Non disponible » est utilisée lorsque la cause d'inaptitude est inconnue.

1.8.1.2 L'administration des biens

Dans les cas où une personne est déclarée inapte à la gestion de ses biens, il revient à un proche, ou en dernier recours au Curateur public, d'en assurer la relève. Lorsque l'administration est assurée par un proche, il est alors question de mesures de protection privée par opposition aux mesures de protection publique qui sont assurées par le Curateur public du Québec. Comme mentionnée au point 1.8.1.3, le proche peut se voir attribuer le rôle de curateur ou de tuteur aux biens en fonction du degré de l'inaptitude de la personne qu'il représente. Bien que le curateur et le tuteur doivent agir dans l'intérêt de la personne qu'il représente tel que dicté par le Code civil du Québec, leur pouvoir de gestion n'est pas identique et prend la forme de simple ou de pleine administration en fonction du régime attribué (curateur ou tuteur)

[7] Incluant les démences.

En effet, s'il s'agit d'un curateur, ce dernier aura la pleine administration des biens. En d'autres mots, « la pleine administration s'applique lorsque la personne majeure est inapte de façon totale et permanente (elle ne peut prendre soin d'elle-même ni administrer ses biens). Le curateur aux biens doit conserver [les actifs et les] faire fructifier, dans la mesure du possible. » (CPQ, 2014b; C.c.Q. chap. 64 art. 1306, 1991d) En termes économiques, cet objectif se résume de manière simplifiée au problème de maximisation suivant. Ainsi dans le cas de pleine administration, le curateur doit maximiser l'actif futur en choisissant le niveau de consommation approprié sous les contraintes budgétaires et de consommation minimale.

$$\underset{C_{it}}{\text{Max}}\, A_{it+1}$$

$$sous\ les\ contraintes\ que\ \ A_{it+1} = (1 + r_{it})(A_{it} + Y_{it} - C_{it}) \tag{1.1}$$

$$C_{it} \geq C_{min} \tag{1.2}$$

Où A_{it} et A_{it+1} dénotent respectivement l'actif au temps t et au temps t+1 de l'individu i.

Les revenus au temps t pour i sont dénotés par Y_{it},

Les dépenses au temps t pour l'individu i par C_{it} avec C_{min} pour dénoter le seuil de dépense minimal nécessaire.

r_{it} dénote le rendement au temps t de l'individu i.

En posant

$$s_{it} = Y_{it} - C_{it} \tag{1.3}$$

Nous pouvons réécrire l'équation 1.1 sous la forme

$$A_{it+1} = (1 + r_{it})(A_{it} + s_{it}) \tag{1.4}$$

Où s_{it} est de l'épargne active puisqu'elle dépend du choix de consommation C_{it}.

Le tuteur quant à lui hérite de la simple administration des biens, « [cela] s'applique lorsque la personne majeure est inapte de façon partielle ou temporaire (elle conserve un certain degré d'autonomie). Le tuteur doit conserver la valeur des biens, logement et meubles compris, et faire des placements présumés sûrs (CPQ, 2014b; C.c.Q. chap. 64 art. 1301, 1991e). »

À l'inverse, lorsque le CPQ est nommé administrateur des biens, il est toujours chargé de la simple administration. Le Curateur public peut aussi facturer des honoraires à la personne qu'il représente pour la gestion de ses biens comme prévoit le Règlement d'application de la Loi sur le Curateur public (CPQ, 2012)[8]. Ces honoraires sont toutefois modulés en fonction de la situation financière de chacun. Selon les plus récentes données, le Curateur public du Québec administre des actifs d'environ 415 millions de dollars (CPQ, 2013c).

1.8.2 Le Curateur public du Québec : Un portrait statistique

Des récentes données du Curateur public du Québec, nous constatons la croissance du nombre total de régimes de protection au Québec puisque ce nombre est passé de près de 34 000 dans les années 2000, à un peu plus de 42 000 pour la période 2013-2014. L'historique du nombre de nouveaux régimes ouverts par année, rapporté à la figure 1.1, montre également cette tendance.

[8] En représentation privée, le représentant légal n'est pas rémunéré, à moins d'un jugement en cette faveur lors de l'ouverture du régime de protection.

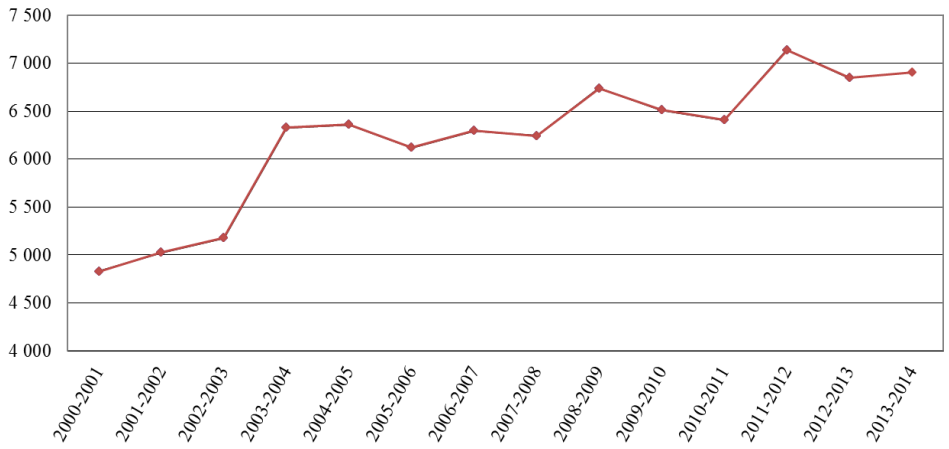

Source : Curateur public du Québec (2014)

Figure 1.1 Évolution des nouveaux régimes de protection, 2000-2014

.

1.9 La situation financière des personnes âgées inaptes

Ce recensement de littérature amène à la question d'intérêt de ce mémoire : qu'en est-il de la situation financière des personnes âgées inaptes représentées par le Curateur public du Québec? Bien que la documentation sur les régimes de protection soit abondante, dans la plupart des cas elle se contente de décrire le profil des personnes qui bénéficient de tels régimes ou bien ne traite que de l'aspect juridique du sujet. De surcroît, la situation financière de personnes en représentation légale n'est souvent pas traitée ou à peine effleurée. Pourtant, la situation économique de la population en général, même des aînés, a été maintes fois explorée par de nombreux chercheurs (Statistique Canada, 2003a; OCDE, 2013; ISQ, 2009, 2013b; Arrondel et coll., 2009).

1.9.1 La situation des personnes protégées en France

Pour sa thèse de doctorat en démographie, Malherbe (2012) s'est intéressée à la situation des personnes protégées en France. Dans sa recherche, elle dresse un portrait global de la situation des personnes inaptes en France, mais ne traite que très peu de la situation économique de ces derniers. Sur ce sujet, l'auteure conclut qu'il s'agit d'une population isolée avec de faibles revenus et peu de patrimoines[9]. D'autres chercheurs ont également exploré ce sujet et arrivent au même constat (Renaut et Séraphin, 2004).

L'étude de Malherbe étudie également comment la proportion de personnes protégées au sein de la population française augmente avec l'âge. La figure 1.2 rapporte ces résultats et montre qu'à partir de 75 ans le risque de bénéficier d'un régime de protection augmente considérablement.

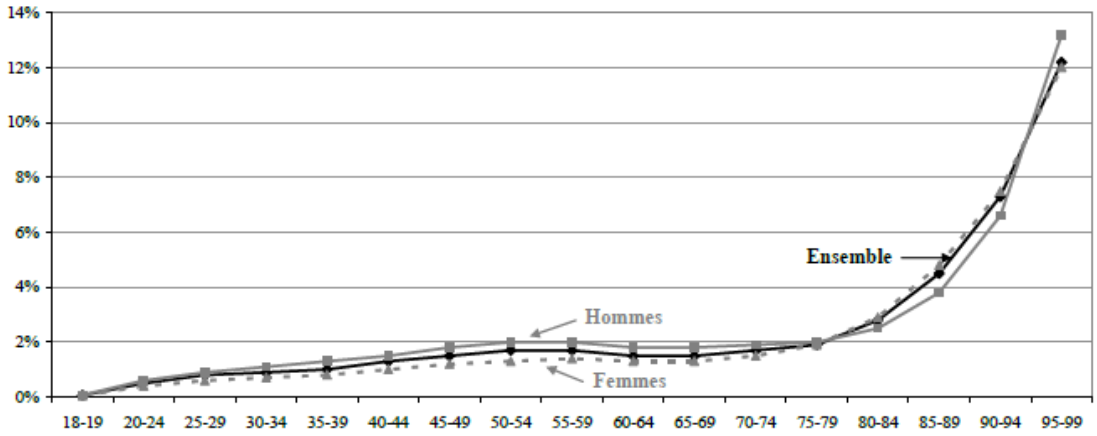

Source : Malherbe, 2012

Figure 1.2 Proportion des personnes protégées dans la population française par groupe d'âge et par sexe, au 31 décembre 2008.

[9] L'auteur ne définit pas ce que signifie pour elle le terme « Patrimoine ».

En effet, avec la figure 1.2 nous remarquons que plus un individu avance en âge, plus le risque de vivre une situation d'inaptitude augmente. Si avant 75 ans, la proportion des personnes protégées au sein de la population française ne dépasse pas 2 %, entre 75 et 95 ans cette proportion passe de 2 % pour le groupe des 75-79 ans à environ 5 % pour les 85-89 ans et à près de 12 % pour les 95-99 ans. Or, si ce sont les personnes de 85 ans et plus qui connaitront la croissance plus rapide de leur effectif et qu'en 2008, les chiffres pour la France rapportent que 5 % de ce groupe d'âge bénéficient d'un régime de protection, le risque de vivre une situation d'inaptitude est donc important et non négligeable.

1.9.2 La situation des personnes protégées au Québec

Afin de mettre en lumière les cas où l'ouverture du régime de protection est liée au vieillissement, une attention a été portée sur l'âge des personnes à leur entrée sous régime de protection.

Ainsi, en 2012-2013, 57 % des nouveaux régimes de représentation publique sont ouverts pour une personne de 65 ans et plus, pour un âge moyen à l'ouverture de 79 ans. Toujours que pour les régimes publics, les statistiques montrent que le besoin de protection chez les aînés (65 ans et plus) est causé par une maladie dégénérative dans 90 % des cas. (CPQ, 2013b) Selon les chiffres de la Société d'Alzheimer de Montréal (2007), le Québec compterait plus de 100 000 personnes de 65 ans ou plus atteintes d'une maladie dégénérative. Pour le Canada, ce ratio est d'une personne sur treize et il est d'une personne sur trois si seules les personnes de 85 ans plus sont considérées.
Pour présenter l'ampleur du besoin de protection au Québec, la proportion des personnes protégées dans la population québécoise a été calculée. Au 31 décembre 2013, 0,5 % de la population québécoise âgée de 65 ans et plus bénéficiait d'un régime de protection. Cependant, en discriminant en fonction de groupes d'âge, cette

proportion varie grandement. En effet, si la proportion des 65-69 ans sous régime de protection au 31 décembre 2013 était d'environ 0,5 %, le ratio pour les 85-89 ans est plutôt de 4 %. Les centenaires québécois sont encore plus nombreux à bénéficier de régimes de protection avec un ratio quatre fois plus élevé que les 85-89 ans (16 %) (CPQ, 2013b; ISQ, statistique canada, 2013, calcul de l'auteur). La figure 1.3 rapporte également les proportions en date du 31 décembre 2008 pour la population québécoise afin de comparer avec les résultats français ainsi que les proportions en date du 31 décembre 2013.

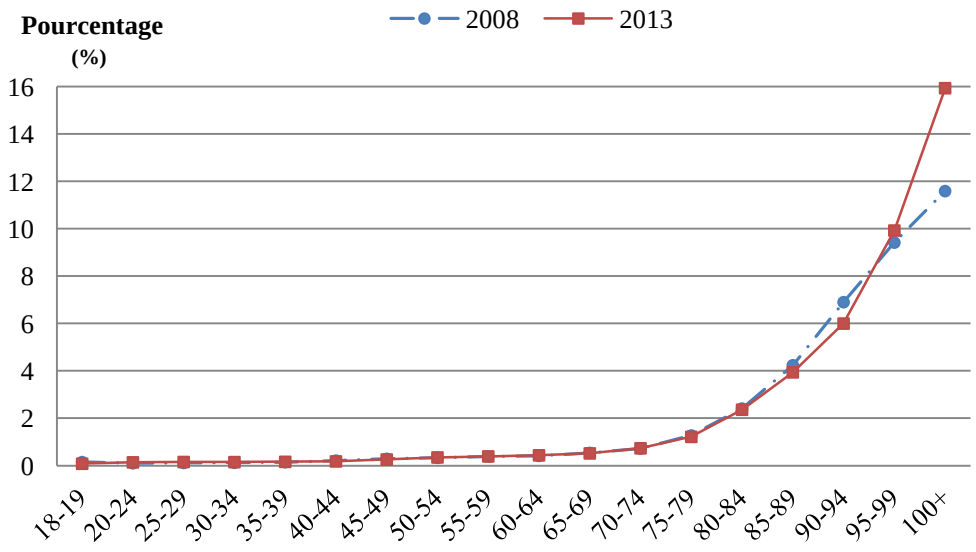

Source : CPQ, 2013b; ISQ, statistique canada, 2013, calcul de l'auteur.

Figure 1.3 Proportion des personnes protégées dans la population québécoise par groupe d'âge, au 31 décembre 2008 et 2013.

Rappelons ici que l'inaptitude n'entraîne pas automatiquement l'ouverture d'un régime de protection. Ainsi, n'illustrant que la proportion des personnes protégées dans la population québécoises, la figure 1.3 montre un sous risque de la perte d'autonomie : l'inaptitude juridique. Cependant, si la prévalence de démences pour les 85-89 ans est d'environ 11 % (Statistique Canada, 2012b) et qu'en date du 31 décembre 2013 la proportion de personnes protégées dans la population québécoise âgée entre 85-89 ans est de 4 %, ces résultats combinés avec la situation démographique actuelle (voir sect. 1.2) montrent que le risque de vivre une situation de dépendance pour un québécois est important et non négligeable. D'ailleurs, selon l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011, « en proportion, la population avec incapacité compte plus […] de personnes âgées de 65 ans et plus (31% c. 12%) que la population sans incapacité (ISQ, 2013c). »

Afin de positionner la situation financière des personnes âgées inaptes en fonction de données globales, quelques écrits ont été retenus. Si la littérature sur la situation financière de personnes âgées abonde, il est toutefois difficile de choisir un seuil de comparaison adéquat. Notamment parce que ces données sont souvent ventilées en fonction du type d'unités familiales, du ménage ou encore de l'âge du principal soutien économique, mais aussi parce qu'elles sont fréquemment agrégées au niveau du Canada (ISQ, 2009; Desmarais-Tremblay, M. et Vaillancourt, F, 2011; statistique Canada, 2003b). Cependant, nous retiendrons que le patrimoine[10] moyen d'une personne seule de 65 ans et plus au Québec était, en 2005, d'environ 200 000 $ et de 115 000 $ pour le patrimoine médian (ISQ, 2009). En 2009, au Canada, le

[10] « Le patrimoine d'un ménage se définit comme la valeur totale de ses actifs moins ses dettes. On peut parler aussi de la richesse ou de la valeur nette du ménage. Les actifs regroupent les avoirs financiers, comme les dépôts dans les institutions financières, les obligations d'épargne ou les avoirs dans les régimes de retraite privés; les avoirs non financiers, dont la résidence principale, les autres biens immobiliers ou les véhicules; les capitaux propres dans une entreprise. Par ailleurs, les dettes comprennent les hypothèques, les marges de crédit et les différents prêts (ISQ, 2009). »

patrimoine[11] moyen (médian) d'une femme seule de 65 ans et plus était de 246 000 $ (75 000 $), l'équivalent pour les hommes était de 413 000 $ (215 000 $) (Statistique Canada, 2010).

Nos résultats montreront que ces montants sont nettement supérieurs à ceux observés chez les personnes âgées inaptes de cette étude. Brièvement, le patrimoine moyen d'un Québécois juridiquement inapte âgé de 65 ans et plus est de 116 000 $ et de 23 000 $ pour le patrimoine médian, en dollars de 2012. Pour notre étude, nous désignons par patrimoine la différence entre l'actif et le passif. Le terme avoir net est également employé.

Finalement, sur les personnes âgées et leurs finances, Statistique Canada (2003a) publie en 2003 que « si le revenu est souvent considéré comme un indicateur important du bien-être financier, l'avoir[12] peut être tout aussi important, surtout dans le cas des personnes âgées, qui sont dans une situation financière très particulière dans le cycle de vie. » Il mentionne également que l'exercice de comparaison des revenus peut s'avérer difficile puisque le revenu est également influencé par le type de famille et ajoute que les mêmes types de famille ne sont pas homogènes entre elles. Conséquemment, puisque ces données nous sont accessibles, une approche en fonction de l'actif, du passif et de l'avoir net, est préconisée dans le cadre de ce mémoire.

[11] L'avoir net d'une famille représente la valeur de ses actifs moins ses dettes (Statistique Canada, 2010).
[12] Différence entre l'actif et le passif (Statistique Canada, 2003b).

1.10 Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la nécessité d'explorer davantage la situation financière des personnes âgées inaptes sous régime de protection au Québec se consolide. En effet, bien que ce sujet soit d'actualité (FRSCQ, 2013), peu de recherches abordent spécifiquement cette problématique.

Ainsi, cette recherche remédie à cette lacune en étudiant la situation financière de Québécois âgés et juridiquement inaptes à l'aide d'information longitudinale concernant non seulement les revenus et les dépenses, mais également sur les actifs, les dettes et l'avoir net de ces derniers. De ce fait, cette base de données longitudinale inédite permettra de voir, en plus du niveau d'épargne avec lequel ces personnes arrivent sous régime de protection, comment ce niveau évolue tout au long de leur vie sous régime de protection. Finalement, en utilisant une approche basée sur les composantes longitudinales de la richesse des individus, c'est-à-dire les actifs, les dettes et l'avoir net, nous empruntons l'approche suggérée par Statistique Canada (2003a) qui mentionne que d'utiliser ce type de données conjointement aux données longitudinales sur les revenus et dépenses permet une meilleure compréhension de la situation financière des personnes âgées.

CHAPITRE II

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Ce chapitre décrit la démarche méthodologique préconisée pour ce mémoire. Dans un premier temps, le détail de la nature et des sources des données est abordé. Dans un deuxième temps, les transformations effectuées sur les données ainsi que les méthodes d'analyse économétrique utilisées sont présentées.

2.1 Les données

2.1.1 La base de données

La base de données est constituée d'informations administratives anonymisées concernant des personnes âgées sous régime de protection fournies par le Curateur public du Québec. De ce fait l'unité statistique de l'étude est l'individu.

Parmi les données disponibles se trouvent certaines caractéristiques financières comme l'actif, le passif, l'avoir net, les revenus ainsi que les dépenses de ces personnes. Nous avons également de l'information sur le genre, l'état civil, l'âge, le type d'hébergement dans lequel elles résident, le type de représentation légale dont elles bénéficient ainsi que la cause d'inaptitude ayant entrainé l'ouverture du régime de protection. Cependant, au nombre des données inobservables de cette étude, nous trouvons le niveau de scolarité atteint, le cheminement de carrière poursuivi,

l'historique familial, la constitution et les caractéristiques de la fratrie, la présence de morbidité multiple, ou tous autres indicateurs de l'état de santé, mise à part la cause d'inaptitude initiale. En résumé, ce corpus est constitué de données longitudinales invariables (le genre, la cause d'inaptitude, etc.) et de données longitudinales variables dans le temps comme les données financières et les données relatives à la représentation légale (type d'hébergement, direction territoriale, etc.).

Les sources ayant servi à l'élaboration de cette base de données sont multiples. Premièrement, nous avons utilisé la documentation financière acheminée annuellement par les représentants légaux au Curateur public et celle produite en interne. Ainsi, les renseignements sur l'actif, le passif, l'avoir net[13], les revenus et les dépenses des personnes représentées sont recueillis et composent le volet financier de cette étude. Le fait d'utiliser la documentation annuelle nous permet de constituer une base de données de panel et ainsi de suivre l'évolution financière de ces personnes, ce qui n'a jamais été étudié auparavant.

Les éléments qui composent l'actif sont, par exemple, des biens immobiliers et des terrains, des comptes et des certificats de dépôt ou encore divers placements tels que des actions, des obligations ou des fonds communs de placement. Cependant, pour les personnes en représentation publique, la plupart des placements sont gérés par le Curateur public à l'intérieur d'un portefeuille collectif. Ainsi, à la suite de l'ouverture du régime de protection les avoirs des personnes représentées y sont regroupés. Le passif est quant à lui composé de sommes à payer, d'emprunts hypothécaires et parfois des avances de fonds qu'offre le CPQ. En ce qui concerne les revenus, les composantes principales sont de prestations obtenues dans le cadre du programme de la Sécurité de la vieillesse, de rentes de retraite du Régime des rentes du Québec, d'autres rentes (des rentes privées ou de pays étrangers) ou d'autres revenus comme

[13] La différence entre l'actif et le passif.

des remboursements d'impôts, de TPS/TVQ et dans de rares cas des revenus locatifs. Finalement, les éléments pris en compte dans la catégorie des dépenses sont notamment les dépenses de consommation courante, les montants à payer en impôts ou en taxes, les frais liés à la représentation (les honoraires du CPQ ou du représentant légal), les frais immobiliers, les frais médicaux ou les frais d'hébergement (incluant notamment le montant du loyer, les frais pour des services de câblodistribution et les frais de chauffage).

Ensuite, nous avons eu recours à l'espace informationnel du CPQ, un entrepôt de données administratives qui couvre un historique de plus d'une quinzaine d'années à partir de 1998. La majorité des informations d'ordre sociodémographique provient de cette source. Finalement, pour contrer un manque d'information sur la cause d'inaptitude initiale, certains rapports d'évaluation médicale ont été consultés.

Cependant pour des raisons de fiabilités des données, ce mémoire se concentre sur la période 2005-2012. Ainsi, les régimes ouverts entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2007 sont suivis jusqu'au décès de la personne représentée, la fin du régime de protection ou la fin de la fenêtre d'étude selon l'occurrence de l'événement; pour un maximum de huit périodes observées, soit jusqu'en 2012. De plus, nous sommes en présence d'un panel non cylindré puisqu'il existe des données manquantes pour au moins une année, pour au moins un individu.

Compte tenu des particularités administratives énoncées au point 1.8.1, ce mémoire se concentre sur les bénéficiaires d'une curatelle ou d'une tutelle âgés d'au moins 65 ans à leur arrivée sous régime de protection. De plus, la responsabilité du représentant légal privé ou public doit au moins être à la gestion des biens afin de s'assurer de la disponibilité d'un suivi financier. Finalement, en raison de données financières manquantes ou inadéquates 209 individus ont été exclus de la base de données, portant le total à 2 781 personnes représentées au lieu de 2 990.

2.1.2 Traitement des données

2.1.2.1 Correction de l'inflation

Toutes les variables d'ordre financier soit l'actif, le passif, l'avoir net, les revenus et les dépenses sont transformées en dollars de 2012 en tenant compte de l'indice des prix à la consommation pour chaque année. L'indice des prix à la consommation utilisé est celui de la province du Québec.

2.1.2.2 Transformation des variables financières et non-financières

Les paragraphes suivants expliquent les formules utilisées afin de transformer certaines données financières et décrivent la variable binaire utilisée pour le modèle d'estimation Probit. Nous y traitons également du recodage de certaines données non financières.

2.1.2.2.1 Variables financières

Premièrement, puisque les documents financiers donnent un portrait ponctuel de la situation financière des personnes à l'étude et que nous nous intéressons à l'évolution de cette situation, il nous faut transformer ces variables ponctuelles en prévision de les suivre dans le temps.

Pour la suite, nous reprenons l'équation 1.1 proposée à la section 1.8.1 sur l'administration des biens. Ainsi nous avons l'actif au temps t pour l'individu i,

$$A_{it+1} = (1 + r_{it})(A_{it} + Y_{it} - C_{it}) \qquad (1.1)$$

En rappelant que nous utilisons les notations A_{it} pour l'actif au temps t de l'individu i et A_{it+1} pour dénoter l'actif au temps t+1 de ce même individu. Les revenus et dépenses au temps t pour l'individu i sont dénotés par Y_{it} et C_{it} respectivement. Finalement, pour le rendement au temps t de l'individu i nous utilisons la notation r_{it}.

Pour transformer l'équation 1.1 en taux de croissance de l'actif au temps t pour i (a_{it}) nous trouvons :

$$a_{it} = \frac{A_{it+1}}{A_{it}} - 1 \qquad t = 1,\ldots, 8 \qquad (2.1)$$

où a_{it} dépend du rendement r_{it} et de l'épargne active s_{it}[14]

De plus, si $a_{it} < 0$ il y a une désépargne, et si $a_{it} \geq 0$ il y a conservation ou épargne.

L'équation 2.1 est utilisée pour les analyses économétriques puisque cette dernière normalise la donnée financière de l'année courante en fonction de celle de l'année précédente. Le même procédé est appliqué aux dépenses afin de les transformer en taux de croissance puisque ce taux de croissance est également utilisé lors des analyses économétriques (Équation 2.2).

Ainsi, pour transformer les dépenses en taux de croissance au temps t pour i $(\text{c_}croiss_{it})$ nous trouvons :

$$\text{c_}croiss_{it} = \frac{C_{it+1}}{C_{it}} - 1 \qquad (2.2)$$

Nous calculons également le taux de croissance selon une seconde équation. Cette méthode, l'équation 2.3, est utilisée pour les analyses descriptives et normalise la

[14] L'épargne active $s_{it} = Y_{it} - C_{it}$ dépend du choix de consommation C_{it}.

donnée financière de l'année t en fonction de la moyenne des deux premières données financières disponibles.

Ainsi, pour obtenir ce taux de croissance cumulatif pour l'actif, nous trouvons pour l'individu i au temps t :

$$a_cumul_{it} = \left(\frac{A_{it}}{\frac{1}{2}(A_{i1}+A_{i2})} \right) \text{-1} \qquad \text{avec t = 3,…, 8} \tag{2.3}$$

A_{i1} dénote la première donnée financière disponible pour l'actif de l'individu i
A_{i2} dénote la seconde donnée financière disponible pour l'actif de l'individu i

L'équation 2.3 est utilisée pour contrôler pour les cas avec de fortes variations en début de régime puisque cette volatilité peut biaiser l'analyse graphique de l'évolution financière.

En effet, en étudiant les données nous remarquons que ces variations sont présentes chez bon nombre de personnes, mais principalement chez des personnes bénéficiant d'une représentation légale publique. Ce phénomène s'explique en raison de procédures administratives utilisées en début de régime par le Curateur public dans le but de reconstituer les actifs d'un individu, ses revenus ou encore ses dettes. Ainsi, une telle reconstitution de la situation financière d'un individu peut entraîner un portrait financier variable en début de régime. C'est pourquoi, pour minimiser l'effet biaisant de ces variations, nous utilisons l'équation 2.3 dans nos analyses graphiques. Par contre, cette équation nécessite des données financières sur au moins trois périodes afin d'être appliquée. Outre pour le taux de croissance cumulatif de l'actif, nous appliquons le même raisonnement afin de trouver les taux de croissance cumulatifs des revenus et des dépenses.

En s'inspirant de la seconde méthode (éq. 2.3), pour calculer le taux de croissance cumulatif des revenus au temps t pour l'individu i nous trouvons :

$$y_cumul_{it} = \left(\frac{Y_{it}}{\frac{1}{2}(Y_{i1}+Y_{i2})} \right) \text{-1} \tag{2.4}$$

De même pour le taux de croissance cumulatif des dépenses au temps t pour l'individu i nous trouvons :

$$c_cumul_{it} = \left(\frac{C_{it}}{\frac{1}{2}(C_{i1}+C_{i2})} \right) - 1 \tag{2.5}$$

Deuxièmement, nous utilisons dans le cadre de nos analyses économétriques une variable binaire afin de modéliser l'occurrence de l'événement « Être en déséquilibre budgétaire » en terme de revenus. Cette variable, notée D_{it}, s'inscrit dans l'optique d'étudier comment s'utilise l'épargne accumulée en vue de cette période critique du cycle de vie qu'est la période de dépendance. Nous nous intéressons à la probabilité de vivre un déséquilibre budgétaire, car nous prévoyons une diminution progressive de la richesse au fur et à mesure des années passées sous régime de protection. Un tel lien est fait puisque si les dépenses excèdent les revenus, ces personnes devront fort probablement puiser dans la richesse accumulée afin de payer pour ces dépenses excédentaires.

2.1.2.2.2 Variables non-financières

La section 1.8.1 fait mention de la représentation légale de type mixte, c'est-à-dire lorsqu'une personne bénéficie simultanément d'une représentation publique et privée. Il nous faut donc procéder au recodage de cette variable afin de lui donner une valeur unique. Subséquemment, le raisonnement utilisé reclasse les représentations mixtes au profit de la représentation responsable de la gestion des biens. Ainsi, si la gestion des biens est assurée par une représentation publique, l'individu est considéré en

représentation publique. À l'inverse, si la gestion des biens découle d'une représentation privée, l'individu est considéré en représentation privée. Des 134 cas de représentation légale mixte, 123 sont reclassés en représentation publique.

Finalement, certaines des catégories employées pour classer la cause d'inaptitude initiale ont été remaniées aux fins des analyses. En effet, les personnes pour qui les causes d'inaptitude sont multiples ont été reclassées dans la catégorie « Maladie dégénérative » si l'une d'elles concerne cette maladie.

2.2 Résultats attendus

L'aspect financier du vieillissement populationnel soulève encore bien des interrogations, et ce, bien que la littérature des dernières années ait exploré ce sujet sous ses différentes facettes. C'est pourquoi cette étude aborde la question de la situation financière des personnes âgées inaptes durant leur vie sous régime de protection. Cette section présente un survol des quatre principaux résultats auxquels nous nous attendons. Si certaines prédictions se basent sur des sources formelles, d'autres découlent des connaissances de l'auteur en ce qui concerne le CPQ et de son intuition. Ces résultats aideront à mieux comprendre et à situer l'apport des méthodes économétriques présentées à la section 2.3.

2.2.1 Résultat attendu 1

Premièrement, en ce qui concerne l'évolution de la situation financière des personnes à l'étude, nous prévoyons une diminution progressive de la richesse au fur et à mesure des années passées sous régime de protection. Selon une logique d'épargne, l'individu accumule durant sa vie active du revenu et de l'épargne afin d'en

bénéficier une fois la retraite arrivée. Dès lors, la consommation de l'individu dépend de l'épargne accumulée, cette utilisation de la richesse est souvent appelée désépargne. Notre raisonnement est justifié par les coûts importants que peut engendrer l'inaptitude (frais d'hébergement, frais médicaux, etc.) en comparaison des revenus et de la richesse accumulée.

Ensuite, nous anticipons des constats similaires à ceux rapportés dans les études françaises de Malherbe (2012) et de Renaut et Séraphin (2004). C'est-à-dire que de manière générale les personnes en régime de protection auront de faibles revenus et peu de richesse accumulée par comparaison aux données financières disponibles sur la population âgée québécoise.

2.2.2 Résultat attendu 2

Il est connu du Curateur public du Québec qu'il existe une disparité entre la clientèle en représentation publique et celle en représentation privée. En effet, les spéculations veulent que les personnes en représentation publique soient des personnes isolées, à faibles revenus et avec peu d'actif, tandis que les personnes en représentation privée se trouvent en général dans une meilleure situation économique. De ce fait, nous nous attendons à ce que nos données reflètent cette dichotomie.

2.2.3 Résultat attendu 3

Nous émettons aussi l'hypothèse que le milieu de vie jouera un rôle significatif dans l'évolution financière des personnes représentées. L'idée est que les personnes qui demeurent en hébergement privé verront leur richesse diminuer plus rapidement que les personnes qui demeurent en hébergement public ou à domicile, notamment à

cause des coûts élevés associés aux établissements privés. Cette prédiction se base sur les différences entre les coûts moyens associés au milieu de vie, ainsi que sur l'intuition de l'auteure (APEC, 2013; RAMQ, 2013).

2.2.4 Résultat attendu 4

Nous croyons également que la cause d'inaptitude ayant engendré l'ouverture du régime de protection aura un impact significatif sur la situation financière des personnes en régime de protection. En effet, nous nous attendons à ce que les personnes atteintes d'une maladie dégénérative se distinguent sur le plan financier des personnes présentant une déficience intellectuelle ou des personnes atteintes de troubles mentaux par des actifs plus élevés que ces derniers, et ce, en raison de d'opportunités de cheminement professionnel plus avantageuses. Cependant, nous pensons que les personnes atteintes d'une maladie dégénérative se rapprocheront plutôt de la situation vécue par les personnes traumatisées crâniennes. Nos hypothèses se basent principalement sur le moment d'apparition de l'inaptitude et sur les conditions d'employabilité de ces derniers (ISQ, 2009), puisque ces caractéristiques peuvent influencer la capacité d'accumuler de l'épargne.

De plus, compte tenu de l'existence d'un lien de corrélation entre la cause d'inaptitude et le type de régime de protection (curateur ou tuteur), il a été décidé de préconiser une approche en lien avec la cause d'inaptitude et non pas selon le type de régime de protection.

2.3 Modèles économétriques

Comme nous disposons de données en panel, c'est-à-dire que nous avons pour un même individu (i) des observations à différents moments (t), il est intéressant d'en tirer profit et d'étudier ce qui influence l'évolution de la situation financière de personnes âgées inaptes durant leur vie sous régime de protection. Pour ce faire, nous utilisons le logiciel Stata afin d'implémenter les méthodes économétriques présentées dans les paragraphes suivants.

Une des méthodes économétriques utilisées dans cette étude est la régression linéaire sur données en panel. Plus précisément, nous utilisons comme modèle d'estimation la régression en panel à effets aléatoires. Nous avons choisi d'omettre la régression combinant à la fois les effets fixes d'entités et de temps bien que cette méthode ait des qualités : élimination du biais de variables omises découlant des variables non observées constantes au travers du temps et découlant des variables non observées constantes au sein des entités pertinentes au modèle. Dans la mesure où bon nombre de nos variables sont invariables ou très peu variables, à l'exception des données financières et puisque l'utilisation d'effets fixes implique de ne pas pouvoir étudier l'impact des facteurs invariants, utiliser des effets aléatoires s'avère un choix raisonnable. L'approche des effets aléatoires suppose que les variations au sein des individus sont distribuées aléatoirement et qu'elles ne sont pas corrélées avec les variables indépendantes dans le modèle. Le logiciel Stata reconnait cette méthode sous l'appellation « xtreg, re ».

Le modèle général s'écrit comme suit :

$$Y_{it}=\alpha+\beta_1 X_{1,it}+\ldots+\beta_k X_{k,it}+u_i+\varepsilon_{it} \qquad (2.6)$$

i dénote la dimension individuelle;
t dénote la dimension temporelle;

α est une constante;

Y_{it} est la variable dépendante pour l'individu i à la période t

$X_{1,it}$ est la valeur du premier régresseur pour l'individu i à la période t;

$X_{2,it}$ est la valeur du deuxième régresseur;

Ainsi de suite jusqu'a $X_{k,it}$ le $k^{ième}$ régresseur;

u_i est la perturbation aléatoire propre à i invariable dans le temps;

ε_{it} est le terme d'erreur au sein des individus.

Ainsi, le modèle nous permet de déterminer quelles variables sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur le phénomène que nous souhaitons expliquer qui dans le cas présent est ce qui influence l'évolution de l'actif et l'évolution des dépenses.

La régression de quantiles est également employée afin de compléter les analyses et de mieux capter les effets de la distribution des données. Introduite par Koenker et Bassett (1978), cette méthode ne tente pas de modéliser une fonction de la moyenne conditionnelle (*conditional-mean*) comme le fait la régression usuelle, mais de modéliser des fonctions de quantiles conditionnels (*conditional quantiles functions*). De plus, ce procédé est un choix pertinent lorsque les données à étudier présentent une distribution asymétrique, ce qui est fréquent avec des données financières. Finalement, cette régression estime simultanément plusieurs pentes, documentant les relations entre les variables de manière plus complète.

Le modèle général pour le τ^{ieme} quantile prend la forme suivante :

$$y_i = x_i\beta_\tau + \varepsilon_i \quad \text{avec} \quad Quant_\tau(Y|X) = X^T\beta_\tau \quad \text{le quantile conditionnel où} \quad 0 < \tau < 1. \quad (2.7)$$

L'étude estimera le modèle pour $\tau = 0{,}25$, $\tau = 0{,}50$ et $\tau = 0{,}75$, soit le 1er quartile, la médiane et le 3e quartile.

En dernier lieu, un modèle de régression binaire de type Probit à effets aléatoires est utilisé pour modéliser la probabilité de déséquilibre budgétaire, c'est-à-dire que le niveau des dépenses excède celui des revenus. Parmi les résultats attendus présentés à la section 2.2, un point mentionnait nos anticipations en ce qui a trait à l'insécurité financière et à la désépargne des personnes sous régime de protection. Ce modèle d'estimation s'inscrit dans cette optique et permet de compléter l'analyse des situations financières ainsi que d'étudier quelles sont les caractéristiques des personnes à risque de vivre une situation de déficit budgétaire. Pour ce faire, nous utilisons la commande « xtprobit, re ». Celle-ci utilise la méthode du maximum de vraisemblance pour l'estimation des paramètres.

Ainsi, dans le cadre du modèle Probit, nous supposons que pour chaque individu i, la variable binaire D_{it} modélisant l'occurrence de l'événement « être en déséquilibre budgétaire » prend au temps t l'une des deux valeurs suivantes :

$$D_{it} = \begin{cases} 1, \ Si\ l'événement\ se\ réalise\ au\ temps\ t\ pour\ l'individu\ i \\ 0, \ Sinon. \end{cases} \quad (2.8)$$

Pour le modèle général, la probabilité d'une occurrence positive ($D_{it} = 1$) est donnée par ce qui suit :

$$P\{D_{it} = 1|X_{it}\} = G(X_{it}\beta) \quad (2.9)$$

X_{it} vecteur contenant les caractéristiques de la personne représentée

$G(.)$ fonction ne prenant que des valeurs incluses dans l'intervalle [0,1]

En accord avec la littérature, nous nous restreignons aux fonctions telles que :

$$G(X_{it}\beta) = F\left(X_{it}^{'}\beta\right) \quad (2.10)$$

$F(.)$ fonction de répartition ne prenant que des valeurs incluses dans l'intervalle [0,1]

Puisque nous utilisons l'approche Probit, F(.) suit une loi normale telle que :

$$F(w) = \Phi(w) = \int_{-\infty}^{w} \frac{1}{\sqrt{2\pi}} \exp\left\{-\frac{1}{2}t^2\right\} dt \quad (2.11)$$

La modélisation du comportement individuel n'a pas été traitée dans ce mémoire, mais l'auteur reconnaît qu'il serait pertinent de le faire dans le cadre de travaux subséquents.

2.4 Conclusion

En somme, cette recherche porte sur peu plus de 2 700 personnes âgées inaptes pour qui un régime de protection a été ouvert entre les années 2005 et 2007 inclusivement. Cette étude pose un regard nouveau sur ces données normalement vouées à un dessein administratif. En effet, nous les utilisons afin d'explorer l'univers financier de personnes âgées bénéficiant d'un régime de protection et de mieux le comprendre. Notamment, nous cherchons à étudier l'évolution de la richesse de ces personnes âgées inaptes durant ces années de leur vie. Par le fait même, nous cherchons à voir l'impact que peut avoir le type de représentation légale, le milieu de vie ou encore la cause d'inaptitude sur la situation financière de ces personnes.

Pour ce faire, nous utilisons l'information que nous possédons sur certaines caractéristiques de ces personnes (genre, âge, etc.), de leurs représentations (cause d'inaptitude initiale, type de représentation légale, etc.), mais surtout sur leur situation financière avec des données longitudinales sur l'actif, le passif, les revenus et les dépenses. Certes, nous procédons à une analyse descriptive, mais nous préconisons également diverses méthodes économétriques afin de bonifier notre travail. Ainsi, trois modèles économétriques nous sont utiles : les modèles de régression linéaire avec données en panel, de régression de quantiles et de régression binaire.

CHAPITRE III

RÉSULTATS

Dans cette section sont présentées quelques données descriptives permettant de mieux comprendre la situation financière des personnes âgées durant leur vie sous régime de protection et de cibler les sources d'hétérogénéité. Ensuite, les principaux résultats des analyses économétriques y sont présentés et discutés.

3.1 Analyses descriptives

3.1.1 Descriptif de la base de données

3.1.1.1 Données relatives à la représentation et à la personne

Le corpus à l'étude est composé de personnes inaptes pour qui un régime de protection a été ouvert entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2007 inclusivement et alors qu'elles étaient âgées d'au moins 65 ans, ce qui représente 2 781 personnes. Parmi ces derniers, 1 510 sont en représentation privée (54 %) et 1 271 (46 %) en représentation publique au moment de l'ouverture de leur régime de protection. D'ailleurs, le type de représentation légale ne varie que très peu puisque nous dénombrons qu'une quarantaine de changements de type de représentation légale et

ces changements s'effectuent principalement au profit d'un passage d'une représentation privée vers une représentation publique. Le passage d'une représentation privée vers une représentation publique est le changement le plus courant, notamment en raison du désistement ou du décès du représentant légal de la personne inapte. En ce qui concerne la langue d'usage, le français (89 %) est la langue utilisée par la majorité des personnes à l'étude en comparaison de l'anglais.

De plus, près des deux tiers des régimes de protection ouverts entre les années 2005 à 2007 et suivies pour notre étude le sont pour une femme. Puisque l'espérance de vie est supérieure chez la femme que chez l'homme, les femmes sont ainsi plus susceptibles que les hommes de bénéficier d'un régime de protection d'où le nombre élevé de nouveaux régimes de protection ouverts pour les femmes. Parallèlement en comparant selon le type de représentation légale, nous constatons une différence significative au sein de la répartition des genres au sein des deux types de représentation légale. En effet, les femmes se trouvent en plus grande proportion en représentation privée qu'en représentation publique. Pourtant, si nous regardons les données sur l'ensemble de la clientèle inapte sous régime de protection, c'est- à -dire les données qui ne portent pas seulement sur les 65 ans et plus (CPQ, 2013b), nous remarquons que les mesures de protection privées sont constituées d'une part égale d'hommes et de femmes. La répartition homme/femme selon le type de représentation légale semble donc se transformer chez la clientèle âgée de 65 ans et plus. Il se peut que cela soit parce que les femmes demeurent plus longtemps aptes à s'occuper d'un conjoint vieillissant que les hommes, d'où le besoin de protection moindre chez les hommes de 65 ans ou plus que nous remarquons chez les personnes en représentation privée.

Nous constatons également que la plupart bénéficie de régimes de curatelle plutôt que de tutelle. Le degré d'autonomie chez ces personnes doit donc être relativement faible, car, par définition, un régime de curatelle implique une inaptitude totale et

permanente. De plus, les personnes sous curatelle se trouvent en plus grande proportion au sein de la représentation privée. Le contraire s'observe pour les tutelles; elles sont en plus grande proportion sous la représentation publique. Bien que cette variable puisse évoluer dans le temps, nous ne dénombrons qu'une centaine de changements de régime de protection au cours de la fenêtre à l'étude. Parmi les personnes ayant changé de régime de protection, notons que la majorité quitte un régime de tutelle pour un régime de curatelle, probablement des suites d'une détérioration du niveau d'autonomie.

L'âge moyen à l'ouverture du régime de protection est de 79,8 ans. Cet âge est sensiblement le même en discriminant selon l'année d'ouverture du régime (2005, 2006 ou 2007). De plus, treize personnes sont centenaires à leur entrée sous régime de protection, dont dix bénéficient d'une représentation privée. La figure 3.1 montre la répartition de l'âge à l'ouverture en fonction du genre des individus. Par ailleurs, les femmes représentent la quasi-totalité des centenaires et ont un âge moyen à l'ouverture de leur régime de protection supérieur à celui des hommes.

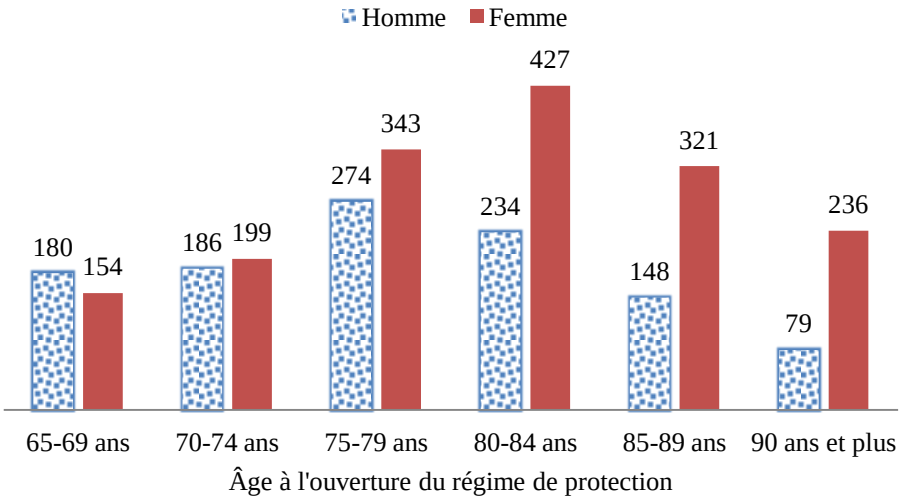

Figure 3.1 Répartition de l'âge à l'ouverture du régime de protection, selon le genre.

Maintenant s'il y a distinction selon le type de régime à l'ouverture, les données pour l'âge moyen sont significativement plus élevées pour les personnes sous régime de curatelle que de tutelle, ce qui concorde avec leurs définitions respectives (voir section 1.8.1.1). En effet, comme le type de régime de protection s'établit en fonction de la sévérité de l'inaptitude et qu'il est logique que cette sévérité s'intensifie avec l'âge, il est donc tout aussi logique que les personnes sous curatelle, c'est-à-dire les moins autonomes, soient en moyenne plus âgées.

L'âge moyen à l'ouverture est également plus élevé chez les personnes en représentation privée. Par définition, ces personnes bénéficient de la présence de proches sur qui elles peuvent compter. Cependant, il est possible qu'avec les années cette tâche devienne plus ardue pour les proches ou encore qu'un événement, comme la vente d'une maison, nécessite un statut juridique spécifique. Dès lors, un régime de protection peut s'avérer nécessaire. Pour ces raisons, le besoin de protection est susceptible de survenir tardivement, ce qui peut expliquer un âge moyen à l'ouverture du régime de protection plus élevé chez les personnes en représentation privée qu'en représentation publique. De plus, l'arrivée tardive de ces personnes sous régime de protection est probablement liée aux résultats rapportés au paragraphe précédent; concernant la proportion élevée de régimes de curatelle en représentation privée.

Également, pour 73 % des personnes de notre étude, le décès est survenu à l'intérieur de la fenêtre d'observation, soit entre 2005 et 2012. Et dans moins d'un pour cent des cas, la cessation de l'inaptitude, ou un déménagement (hors du Québec ou sur une réserve indienne) engendre la fin du régime de protection. La durée moyenne du régime de protection de ces personnes, c'est-à-dire pour celles dont le régime a pris fin, est d'environ 3 ans. Les tableaux 3.1 et 3.2 apportent un complément d'information sur la durée des régimes de protection.

Tableau 3.1 Durée moyenne du régime de protection[15] selon l'âge à l'ouverture du régime de protection

Âge moyen à l'ouverture	Durée	
	Représentation publique	Représentation privée
65-74 ans	4,8 ans	4,3 ans
75-84 ans	4,0 ans	3,5 ans
Plus de 85 ans	3,3 ans	2,9 ans
Durée moyenne	4,1 ans	3,5 ans

Tableau 3.2 Détails sur la durée du régime de protection

	Représentation publique		Représentation privée	
Durée du régime	N	%	N	%
Moins d'un an	113	8,9	257	17,0
1 à 4 ans exclusivement	487	38,3	630	41,7
4 ans et plus	246	19,4	295	19,5
Toujours en cours de régime[16]	425	33,4	328	21,7

La figure 3.2 illustre la répartition de la cause d'inaptitude ayant engendré l'ouverture du régime de protection, lorsque celle-ci est connue. Pour cette étude, nous constatons que la maladie dégénérative (MD) est la principale cause liée à l'ouverture d'un régime de protection. Ensuite viennent la maladie mentale (MM), les causes d'inaptitudes répertoriées dans la catégorie autre (AUT), la déficience intellectuelle (DI) et en dernier lieu un traumatisme crânien (TC). Donc, lorsque la cause d'inaptitude initiale est connue, une maladie dégénérative engendre l'ouverture d'un régime de protection pour 78 % des gens de notre étude. Cette proportion confirme les dires de l'OMS exprimés à la section 1.6, selon lesquels les maladies

[15] Incluant les personnes dont le régime de protection est toujours en cours, en date du 31 décembre 2012.
[16] En date du 31 décembre 2012.

dégénératives seraient les premières en cause parmi celles engendrant l'inaptitude chez les aînés.

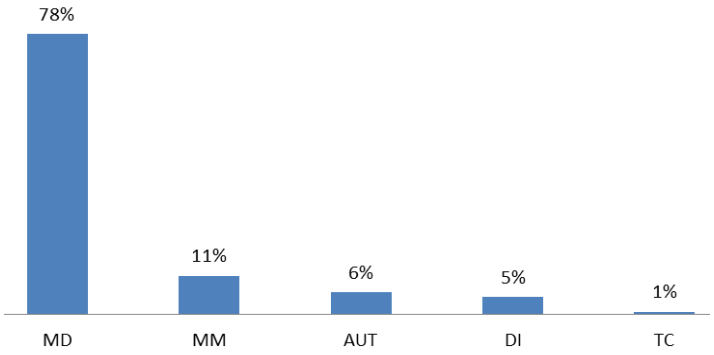

Figure 3.2 Répartition de la cause d'inaptitude initiale, causes connues seulement.

Finalement, bien que la consultation de dossiers médicaux ait diminué de moitié les données manquantes sur la cause d'inaptitude, cette cause nous demeure inconnue pour 22 % des personnes. Toutefois, comme la majorité de ces personnes bénéficient d'une représentation privée et que dans ces cas le Curateur public du Québec n'est pas tenu par la loi d'être informé de la nature de l'inaptitude, puisqu'il transige avec le représentant légal de la personne inapte, ce pourcentage élevé n'est donc pas sans fondement. Finalement, pour les rares cas de cause d'inaptitude inconnue qui concernent une personne en représentation publique (0,1 %), un rapport médical incomplet en serait la cause.

En ce qui concerne le milieu de vie, en moyenne plus de 70 % de la population à l'étude résident en hébergement[17]; le reste demeure à domicile. De plus, parmi les

[17] Pour des raisons administratives, la catégorie « Hébergement » peut comprendre des appartements offrant certains services.

personnes en hébergement, la plupart (66 %) disposent d'un hébergement de type public (CHSLD, ressource intermédiaire ou encore une ressource de type familiale) plutôt que privé. Malheureusement pour des raisons administratives, il n'est pas possible d'avoir le pourcentage exact d'usagers par type d'hébergement public. Par exemple, si nous savons que la plupart résident en CHSLD, la proportion exacte n'est pas disponible. Également, la répartition au sein des 17 régions sociosanitaires montre que la région qui accueille la plus grande proportion des personnes à l'étude est celle de Montréal-Centre, ensuite se classe la Montérégie suivie de la région de Québec. Une autre classification géographique est utilisée par le Curateur public du Québec et consiste en diviser le Québec selon quatre groupes administratifs nommés directions territoriales. Ainsi, si nous utilisons cette répartition plutôt que les régions sociosanitaires, nous obtenons une répartition plus uniforme, bien que Montréal demeure un emplacement courant (Direction territoriale de Montréal, 37 %; Direction territoriale Est, 24 %; Direction territoriale Nord, 21 % et Direction territoriale Sud, 18 %).

En regardant la dispersion au sein des différents états civils (tabl. 3.3), nous remarquons que les personnes veuves ou célibataires sont nombreuses. Sur ce point, rappelons que les personnes de notre étude sont arrivées en moyenne à l'âge de 80 ans sous régime de protection, il n'est donc pas étonnant de constater qu'une si grande proportion de veufs s'y trouve, surtout chez des personnes de plus de 75 ans (Lefebvre, 2003). En poussant plus loin l'analyse, nous constatons que le sens de la relation entre l'état civil et le type de représentation légale vient confirmer l'intuition selon laquelle la proportion de personnes seules (célibataires ou divorcées) est plus élevée en représentation publique et que les personnes mariées ou veuves ont une présence plus marquée sous la représentation privée. En effet, comme le fait mention la section sur le portrait administratif du Curateur public (Sect. 1.8.1), les personnes en représentation publique sont, de manière générale, des personnes isolées et par conséquent plus propices au célibat ou d'avoir vécus un divorce. Cela les distingue

des personnes en représentation privée, qui elles, bénéficient de la présence d'un proche pour les épauler ou les représenter dans l'exercice de leurs droits civils, ce qui concorde davantage avec un profil de personne mariée ou en situation de veuvage.

Tableau 3.3 Répartition de l'état civil selon la représentation privée ou publique au moment de l'ouverture du régime de protection

États civils	Représentation privée		Représentation publique		Total Représentation privée Et Représentation publique	
	N	% horizontal	N	% horizontal	N	% du total
Veuf	631	60,5	412	39,5	1 043	37,5
Célibataire	288	38,8	454	61,2	742	26,7
Marié	390	78,2	109	21,8	499	17,9
Divorcé	191	40,0	287	60,0	478	17,2
Non disponible	10	52,6	9	47,4	19	0,7
					2 781	100

3.1.2 Données relatives à la situation financière

Pour aborder la situation financière globale des personnes à l'étude, commençons par rappeler que le volet financier de ce projet est constitué de données inédites sur l'actif, le passif, les revenus et les dépenses annuels d'individus âgés et juridiquement inaptes. Le détail des éléments qui composent ces variables se trouve à la section 2.1 du chapitre précédent.

Tableau 3.4 Portrait financier global, selon le type de représentation légale

	Représentation publique	Représentation privée	Total
Montants totaux ($, arrondis)			
Avoir net	52,8 M	269,7 M	322,5 M
Actif	57,9 M	276,4 M	334,3 M
Passif	6,6 M	9,7 M	16,3 M
Revenu	39,4 M	37,0 M	76,4 M
Dépense	34,5 M	34,4 M	68,9 M
Montants moyens ($, arrondis)			
Avoir net	42 000	179 000	116 000
Actif	46 000	183 000	121 000
Passif	8 000	12 000	10 000
Revenu	32 000	30 000	31 000
Dépense	27 000	28 000	28 000
Montants médians ($, arrondis)			
Avoir net	6 000	69 000	23 000
Actif	9 000	75 000	27 000
Passif	4 000	5 000	4 000
Revenu	21 000	22 000	21 000
Dépense	18 000	22 000	20 000

Certaines données financières présentent de la variabilité au sein des individus, ce qui se reflète par un écart non négligeable entre les montants moyens et médians. Par exemple, sans distinguer pour le type de représentation légale, le montant moyen pour l'actif individuel annuel est d'environ 121 000 $, tandis que le montant médian s'élève à un peu plus de 27 000 $ (tabl. 3.4). À noter que sur le plan de la valeur, les biens immobiliers comptent parmi les principaux constituants de l'actif. En effet, au moment de l'entrée sous régime de protection, nous dénombrons pour les personnes en représentation publique qu'une centaine de propriétaires. Le tableau 3.5 présente la proportion de propriétaires au sein des différents types de représentation légale selon deux portraits ponctuels, soit à l'ouverture du régime de protection ainsi qu'au dernier bilan analysé selon que la personne est décédée ou non.

Tableau 3.5 Deux portraits ponctuels de la proportion des propriétaires, selon le type de représentation légale

Type de représentation légale	Portrait au premier bilan analysé		Portrait au dernier bilan analysé Les survivants		Portrait au dernier bilan analysé Les décédés	
	N	%	N	%	N	%
Publique	129	10,0 %	14	3,3 %	53	6,3 %
Privée	444	29,4 %	73	21,9 %	298	25,3 %

Cependant, le montant que représente cette composante de l'actif correspond à un peut plus du tiers de l'actif total de l'ensemble des personnes en représentation publique (34,1 %), nous retrouvons sensiblement la même chose chez les personnes en représentation privée (27, 5 %) (Voir tabl. 3.7) Cela peut être un élément d'explication en ce qui concerne l'écart important entre les montants moyens et médians, et ce, en raison de l'écart entre le nombre de propriétaires et de non-propriétaires, mais aussi en raison de l'importance que peut représenter la valeur d'un bien immobilier dans l'actif total d'un individu. Nous traiterons de ce point plus amplement dans les paragraphes qui suivent. À noter que l'entrée en hébergement ne requière pas nécessairement que les gens se départissent d'actifs immobiliers.

De plus, peu détiennent de passif, d'ailleurs ils sont plus nombreux à détenir un passif en début de régime qu'en fin de régime de protection. (Tableau 3.6a et 3.6b) Les montants moyens et médians sont néanmoins assez faibles soient d'environ 10 000 $ et 4 000 $ respectivement (tabl. 3.4). Ces montants découlent de sommes à payer[18], d'avance de fonds par le Curateur public et dans de rares cas d'emprunts hypothécaires. Compte tenu de la faible proportion détenant un passif, nous observons que l'actif et l'avoir net, obtenu en soustrayant le passif de l'actif, présentent des montants similaires (Voir tabl. 3.4 : Montant moyen: 116 000 $, médian: 23 000 $).

Ainsi, le tableau 3.6a montre que parmi les 1 271 personnes en représentation publique, 1 127 d'entre elles (88,7 %) possèdent des actifs à leur entrée sous régime de protection et 693 possèdent un passif (54,5 %). Tandis que le portrait au dernier bilan financier analysé montre que près de 98 % des personnes toujours en vie au moment de la fin de la fenêtre de cette étude (2012) possèdent des actifs et seulement 8 % un passif. Pour les personnes qui sont décédées pendant que leur régime de

[18] Détail non-disponible.

protection était toujours actif, ces pourcentages sont d'environ 95 % et 31 % respectivement. À titre comparatif, le pourcentage des personnes seules de 65 ans et plus au Canada détenant une dette était en 2005 de 28,1 % et en 2012 de 34,4 % et détiennent un actif dans 100 % du temps (ESF, 2012).

Tableau 3.6a Deux portraits ponctuels de la répartition financière, *Représentation publique*

Représentation publique	Portrait au premier bilan financier analysé		Portrait au dernier bilan financier analysé : Les survivants		Portrait au dernier bilan financier analysé : Les décédés	
	N	%	N	%	N	%
Avoir net	1 242	97,7	418	97,9	811	96,1
Actif	1 127	88,7	418	97,9	800	94,8
Passif	693	54,5	34	8,0	260	30,8
Total	1 271	100	427	33,6	844	66,4

Les données pour les personnes en représentation privée sont rapportées dans le tableau 3.6b.

Tableau 3.6b Deux portraits ponctuels de la répartition financière, *Représentation privée*

Représentation privée	Portrait au premier bilan financier analysé		Portrait au dernier bilan financier analysé : Les survivants		Portrait au dernier bilan financier analysé : Les décédés	
	N	%	N	%	N	%
Avoir net	1 509	99,9	331	99,1	1 153	97,9
Actif	1 503	99,5	331	99,1	1 152	97,8
Passif	558	37,0	34	10,2	444	37,6
Total	1 510	100	333	22,1	1 177	77,9

Le détail du portefeuille des actifs des personnes en représentation publique et en représentation privée se trouve au tableau 3.7. Nous y voyons comment les actifs des personnes en représentation publique se scindent entre les portefeuilles nominatifs et collectifs.

Tableau 3.7 Détail de l'actif suite au premier bilan financier analysé, selon le type de représentation légale

Descriptif selon le type de représentation légale	N[19]	Montant total ($) arrondis	% du montant total	Montant moyen ($) arrondis	Montant médian ($) arrondis
Représentation publique					
Portefeuilles nominatifs					
Biens immobiliers	110	14,8 M	34,1	135 000	90 000
Comptes d'épargne, etc.	685	10,0 M	23,1	15 000	1 000
Placements	41	3,1 M	7,1	76 000	19 000
Autres actifs	525	857 000	2,1	1 000	300
Portefeuilles collectifs[20]					
Solde compte	429	5,5 M	12,6	13 000	4 000
Solde au fonds d'encaisse	570	5,4 M	12,3	9 000	3 000
Placement au fonds diversifié	28	2,2 M	5,0	77 000	36 000
Placement au fonds de revenu	35	1,5 M	3,5	43 000	19 000
Autres actifs collectifs	50	142 000	0,3	3 000	600
Représentation privée					
Biens immobiliers	540	75,0 M	27,5	139 000	103 000
Comptes d'épargne, etc.	1 479	117,6 M	43,2	80 000	23 00
Placements	263	61,6 M	22,6	234 000	59 000
Autres actifs	879	18,0 M	6,6	18 000	4 000

[19] Les personnes peuvent être simultanément dans plus d'une catégorie.

[20] « L'article 44 de la Loi sur le curateur public stipule que le Curateur public peut, dans les conditions prévues par une politique de placement établie après consultation du comité de placement, constituer des portefeuilles collectifs avec les sommes disponibles provenant des biens qu'il administre. Le Curateur public assume la gestion des portefeuilles ainsi constitués, conformément aux règles du Code civil du Québec relatives aux placements présumés sûrs. » (CPQ, 2013c)

En ce qui concerne les revenus, ils découlent principalement de transferts gouvernementaux, tels que des prestations de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti ou des rentes du Régime des rentes du Québec, bien que certains reçoivent en plus des rentes de sources privées et étrangères. Malheureusement, dans le cadre de notre étude, il n'est pas possible d'identifier si les rentes proviennent de régimes d'assurances invalidité. Le revenu individuel moyen s'élève à près de 31 000 $ par année; environ 10 000 $ de plus que le montant médian (tabl. 3.4). Les dépenses individuelles annuelles moyennes et médianes s'apparentent aux revenus avec des montants de 28 000 $ et 20 000 $ respectivement (tabl. 3.4). Parmi les dépenses courantes, les dépenses pour les frais d'hébergement constituent la part la plus importante du budget de dépenses. En effet, ces personnes dépensent en moyenne 16 000 $ annuellement pour ces frais, rappelons que ces frais comprennent le montant que l'usager paie en loyer, pour des services de câblodistribution, de chauffage, etc. À noter que pour certains usagers, ces frais peuvent inclure le service de repas ou les frais de médicaments, le loyer est alors bonifié en conséquence. Cependant, puisque les frais de médicaments sont parfois inclus dans le montant facturé en frais d'hébergement, il nous est impossible d'isoler le montant exact déboursé en frais médicaux par toutes les personnes à l'étude. Par contre, des données partielles montrent que les personnes en représentation publique déboursent en moyenne 800 $ par année pour ces frais (médian : 600 $).

Précédemment, nous mentionnions les grandes variations au sein des données financières étudiées. Outre cette variabilité, il existe également une variabilité au sein des données financières lorsque nous discriminons en fonction du type de représentation légale. En accord avec les résultats attendus (voir 2.2.2), nous constatons que la situation financière des personnes en représentation privée est en général meilleure que celle des personnes en représentation publique. Les tableaux 3.8a et 3.8b rapportent les données financières selon deux portraits ponctuels, soit au premier bilan ainsi qu'au dernier bilan selon que la personne est

décédée ou non. Nous remarquons effectivement la distinction entre les situations financières vécues par les personnes en représentation publique et privée. De plus, en comparant ces chiffres avec les seuils de référence sur la population âgée québécoise (section 1.9.1.), nous constatons que les individus de notre étude se classent bien en deçà de ces seuils. En effet, rappelons qu'en 2005 le patrimoine[21] moyen et médian d'une personne seule au Québec était d'environ 200 000 $ et 115 000 $ respectivement, ce qui représente plus de 220 000 et environ 130 000 en dollars de 2012 (ISQ, 2009).

[21] Le patrimoine d'un ménage se définit comme la valeur totale de ses actifs moins ses dettes. (ISQ, 2009)

Tableau 3.8a Deux portraits ponctuels de la situation financière, *Représentation publique*

	Au 1er bilan financier analysé	Au dernier bilan financier analysé: Les décédés	Au dernier bilan financier analysé: Les survivants
Montants totaux ($, arrondis)			
Avoir net	37,8 M	36,6 M	20,9 M
Actif	43,4 M	39,2 M	21,2 M
Passif	5,6 M	2,6 M	281 000
Revenu	26,3 M	26,9 M	9,3 M
Dépense	15,3 M	26,0 M	9,3 M
Montants moyens ($, arrondis)			
Avoir net	30 000	45 000	50 000
Actif	39 000	49 000	51 000
Passif	8 000	10 000	8 000
Revenu	23 000	33 000	22 000
Dépense	12 000	31 000	22 000
Montants médians ($, arrondis)			
Avoir net	3 000	6 000	9 000
Actif	7 000	8 000	9 000
Passif	3 000	4 000	4 000
Recette/revenu	11 000	19 000	18 000
Dépense	5 000	19 000	18 000

Tableau 3.8b Deux portraits ponctuels de la situation financière, *Représentation privée*

	Au 1er bilan financier	Au dernier bilan financier : Les décédés	Au dernier bilan financier : Les survivants
Montants totaux ($, arrondis)			
Avoir net	262,9 M	214,4 M	56,6 M
Actif	272,3 M	219,2 M	57,2 M
Passif	9,3 M	4,8 M	566 000
Revenu	3,1 M	13,7 M	8,7 M
Dépense	2,8 M	12,9 M	8,3 M
Montants moyens ($, arrondis)			
Avoir net	174 000	186 000	171 000
Actif	181 000	190 000	173 000
Passif	17 000	11 000	17 000
Revenu	30 000	28 000	27 000
Dépense	27 000	26 000	25 000
Montants médians ($, arrondis)			
Avoir net	67 000	73 000	70 000
Actif	73 000	77 000	70 000
Passif	8 000	4 000	6 000
Revenu	19 000	19 000	21 000
Dépense	22 000	21 000	21 000

Parmi les résultats attendus se trouvent également des hypothèses sur la précarité financière et la désépargne des personnes représentées. Nous avons donc voulu vérifier si les données sur les personnes à l'étude laissent transparaître un lien entre leur durée de vie sous régime de protection et leur situation économique. Pour cela, la figure 3.3 discrimine les résultats en fonction de l'année de décès des individus à l'étude, ce qui permet de visualiser l'effet de mortalité lié aux inégalités sociales, c'est-à-dire l'effet de sélection lié aux revenus.

En effet, la figure 3.3 montre que l'évolution cumulative moyenne est meilleure chez les personnes qui demeurent longtemps sous régime de protection que chez celles qui y demeurent peu de temps. À noter que nous avons préconisé l'utilisation de l'actif plutôt que de l'actif net puisque la proportion de personnes détenant un

passif est somme toute assez faible à ce stade de leur vie, mais également parce que certains possédaient un actif net négatif.

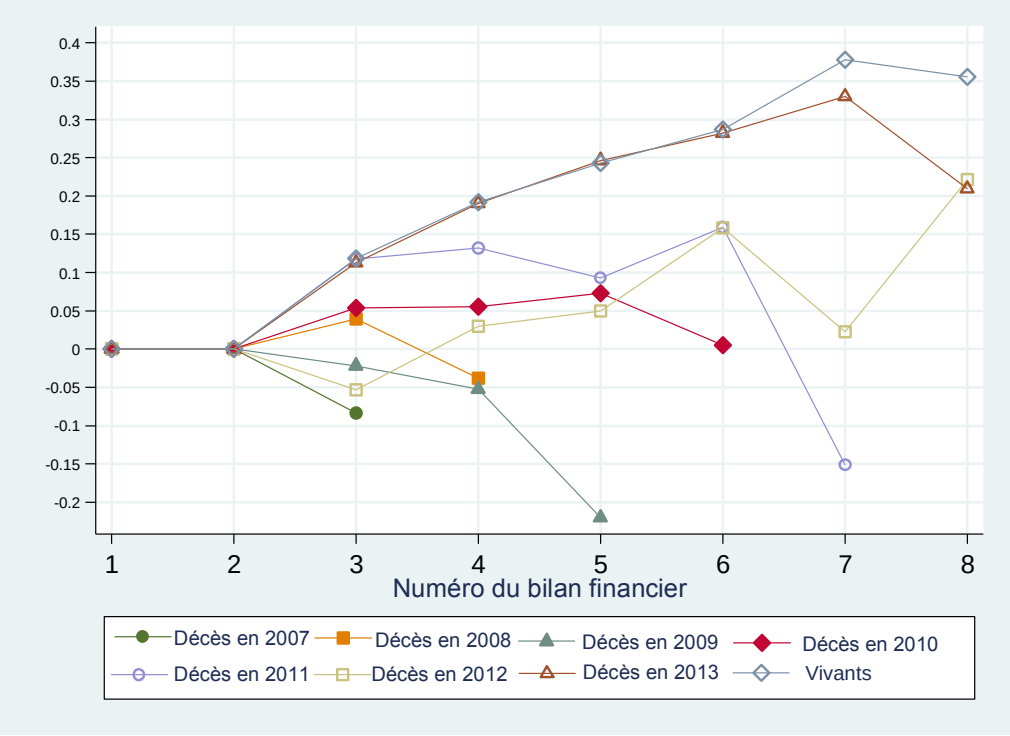

Source : Calcul de l'auteur

Figure 3.3 Évolution cumulative moyenne de l'actif annuel selon l'année de décès, variation calculée à l'aide de l'équation 2.3.

Nous remarquons également que c'est en fin de régime de protection que l'évolution cumulative moyenne semble la moins bonne. Avant tout, il est important de rappeler que notre étude suit les nouveaux régimes de protection ouverts en 2005, 2006 et 2007. Ainsi, la figure 3.3 rapporte l'information sur l'évolution cumulative de l'actif en fonction du bilan analysé, soit du premier bilan jusqu'à un maximum de huit bilans. Bien certainement, seules les personnes dont le régime de protection a été ouvert en 2005 peuvent avoir un huitième bilan étant donné que notre fenêtre d'analyse se termine en 2012. De même, seules les personnes dont le régime a été ouvert en 2005 ou 2006 peuvent avoir sept bilans, etc. De ce fait, cela peut expliquer les variations dans l'évolution moyenne en fin de régime puisque la moyenne n'est pas calculée sur les mêmes individus. Outre cela, la diminution marquée de l'actif en fin de vie peut également découler des changements dans l'état de santé de ces personnes. En effet, ces personnes sont en fin de vie et dès lors il est fort possible que leur santé et leur autonomie se détériorent. Ce qui peut venir augmenter les besoins de ces derniers, notamment pour les AVQ ou encore les AVD qui, comme le mentionne le point 1.4 du premier chapitre, sont parmi les soins les plus coûteux et par le fait même peuvent augmenter considérablement leurs dépenses. À ce stade, il se peut que les revenus soient insuffisants, d'où la désépargne. Sur ce point, plusieurs études mentionnent qu'en moyenne, la richesse augmente durant les premières années de la retraite pour ensuite diminuer lentement au fil des années (Hurd, 1987; Hamermesh, 1984; Diamond et Hausman, 1984).

Si la détérioration de la santé n'est pas en cause, il se peut que l'augmentation des dépenses soit imputable à un autre facteur; le paiement des honoraires du Curateur public du Québec. En effet, la section 1.8.1.2 sur l'administration des biens mentionnait la possibilité pour le CPQ de facturer des honoraires pour les services qu'il offre, honoraires qui sont fréquemment facturés en fin de régime, notamment pour ne pas entraver la qualité de vie des personnes représentées. La facturation

d'honoraires en fin de régime est donc un autre facteur qui explique cette diminution de l'actif en fin de régime.

En continuant avec la figure 3.4 qui illustre l'évolution cumulative moyenne et médiane de l'actif annuel des personnes à l'étude. En plus de montrer la variabilité au sein des données, cette figure montre également la distinction entre l'évolution de l'actif selon le type de représentation légale (publique ou privée). En effet, les personnes qui bénéficient d'une représentation privée semblent voir leur actif beaucoup plus stable dans le temps, contrairement aux personnes sous la représentation publique. La différence entre le type de gestion des actifs pourrait y être pour quelque chose.

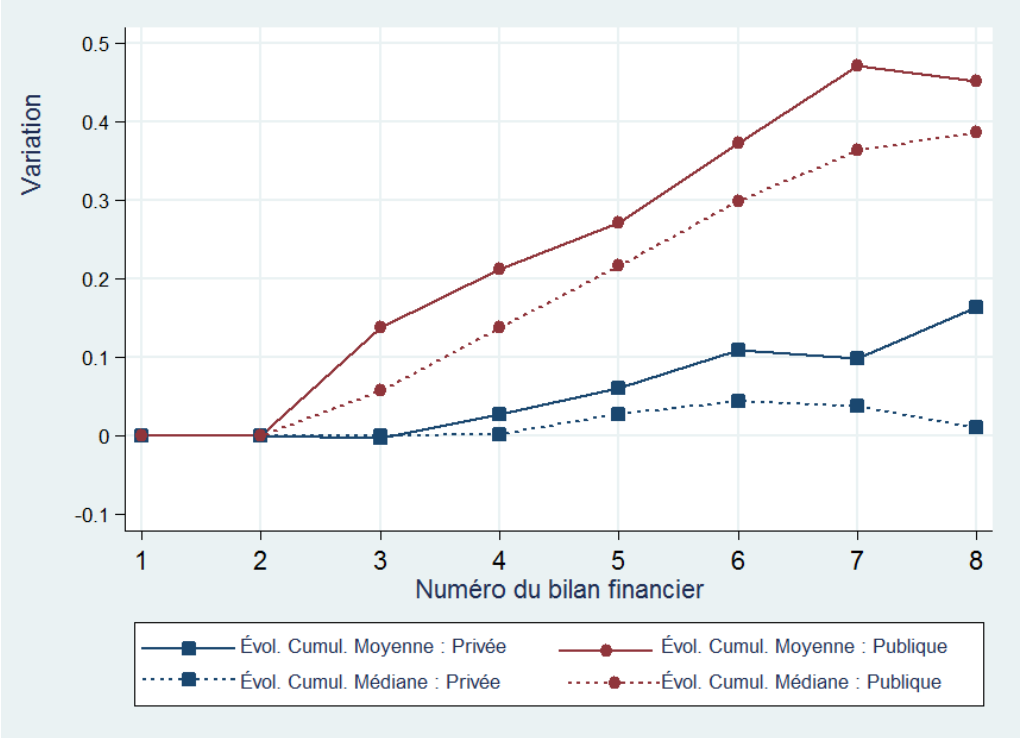

Source : Calcul de l'auteur

Figure 3.4 Évolution cumulative moyenne et médiane de l'actif annuel selon le type de représentation légale, variation calculée à l'aide de l'équation 2.3.

En effet, la stabilité dans l'évolution de l'actif peut découler du type de gestion, qui diffère en fonction du type de représentant légal. Sur ce point, rappelons que pour la clientèle en représentation privée, la gestion des avoirs est assurée par un proche, tandis que pour la clientèle en représentation publique ce rôle est assuré par le Curateur public. Premièrement, le CPQ préconise des portefeuilles collectifs, ce qui, possiblement, diminue les coûts de traitements et permet de meilleurs rendements. La différence au sein de la composition de l'actif de la clientèle publique par rapport à la clientèle privée (voir tabl. 3.7) peut également expliquer la différence entre l'évolution de leur actif respectif. Notamment, parce que certain type de placement rapportent plus que d'autre.

De plus, il se peut que les représentants légaux de personnes en représentation privée n'aient pas le même niveau de connaissance financière que les représentants légaux de personnes en représentation publique, puisqu'au CPQ le personnel est formé et habitué à faire des choix de gestion. Finalement, pour les personnes en représentation privée, il se peut que le représentant légal permette plus de dépenses, ne serait-ce que pour des dépenses en soins esthétiques, soins de confort plus fréquents. Il se peut également que la personne représentée désire distribuer les surplus gagnés à son entourage de son vivant. D'ailleurs, Hurd (1987) dans une de ces études trouve que les personnes avec des enfants voient leur richesse diminuer plus rapidement que ceux sans enfant, et ce, même en contrôlant pour les différences de revenus et de richesse.

Nous mentionnons que pour les personnes en représentation privée, contrairement aux personnes en représentation publique, l'actif demeure plutôt stable dans le temps, c'est-à-dire qu'il ne varie pas beaucoup par rapport au montant d'actif avec lequel ces personnes sont arrivées sous régime de protection. Sur ce point, il ne faut pas oublier que la figure 3.4 ne contrôle pas pour le montant d'actif initial et qu'en

général les personnes en représentation privée ont des actifs à l'ouverture, et tout au long de leur régime de protection, beaucoup plus élevés que ceux en représentation publique. Ainsi, il est possiblement plus ardu pour les personnes en représentation privée d'augmenter de manière aussi marquée un montant à la base déjà élevé, tandis que les personnes en représentation publique arrivent avec des montants relativement faibles sous régime de protection (tabl. 3.9). La section 3.2 étudie de manière plus complète cette disparité à l'aide de méthodes économétriques.

Tableau 3.9 Actif moyen et médian à l'entrée sous régime de protection, selon le type de représentation légale

	Type de représentation légale	
	Représentation publique	Représentation privée
Actif moyen ($, arrondis)	39 000	181 000
Actif médian ($ arrondis)	7 000	73 000

Si les résultats précédant montrent une distinction entre la situation économique vécue par les personnes en regard du type de représentation légal dont elles bénéficient, nous allons maintenant explorer s'il existe également des distinctions en fonction du milieu de vie. Ainsi, nous remarquons l'évolution de la proportion de propriétaires tout au long de la vie sous régime de protection. Cependant, nous constatons que les propriétaires sont plus nombreux au sein des personnes en représentation privée qu'en représentation publique (voir tabl. 3.5). Cela peut découler de l'approche administrative préconisée par le Curateur public du Québec, une approche qui consiste à vendre tous biens immobiliers si la situation financière d'une personne représentée est considérée à risque. Bien certainement, cela peut venir jouer sur le montant d'actif détenu par une personne possédant de tels biens. Par exemple si l'évaluation de la valeur du bien immobilier diffère du montant de vente, il y aura une variation positive ou négative de l'actif. Tandis que pour les personnes en représentation privée, il se peut que la personne inapte réside avec son représentant légal ou un autre membre de son entourage, ce qui peut expliquer pourquoi elles sont plus enclines à demeurer propriétaire. En combinant cette façon de procéder et les différences de natures pécuniaires qui existent entre les personnes en représentation privée et publique, la différence quant au nombre de propriétaires s'explique.

Comme mentionné en début de section (voir 3.1.1.2), les frais d'hébergements occupent une part importante du budget des dépenses des personnes représentées, c'est pourquoi nous avons également examiné l'évolution de l'actif en fonction du type d'hébergement, c'est-à-dire en fonction de si les personnes représentées résident à domicile, en hébergement public ou en hébergement privé (figure 3.5).

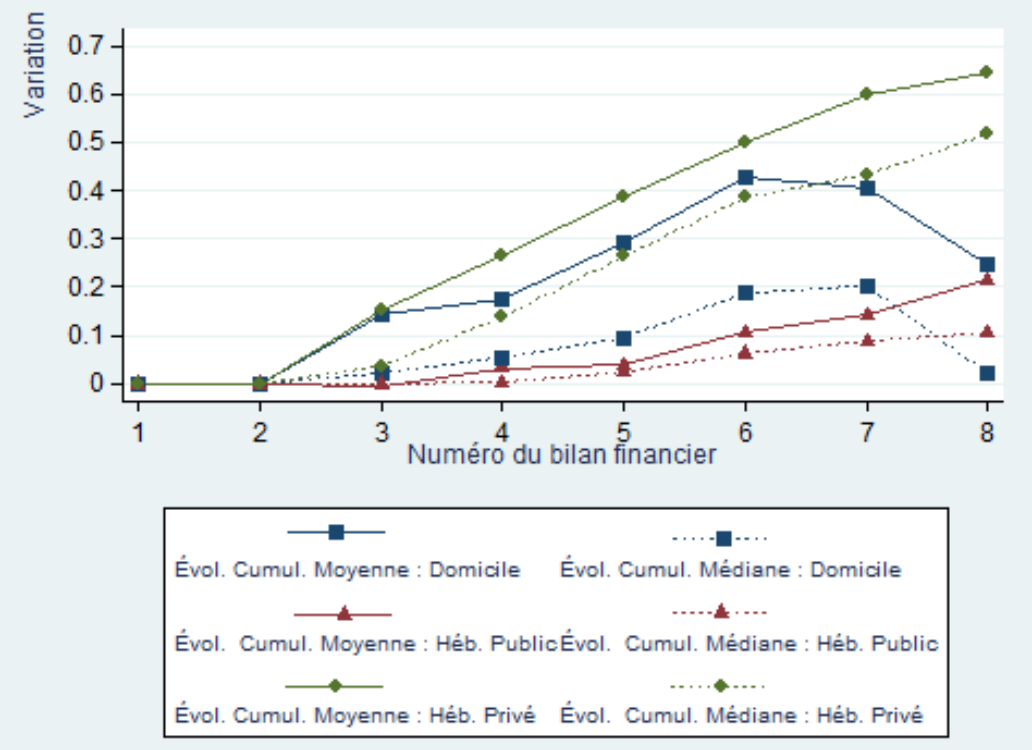

Source : Calcul de l'auteur.

Figure 3.5 Évolution cumulative moyenne et médiane de l'actif annuel selon le type d'hébergement, variation calculée à l'aide de l'équation 2.3.

Ainsi, nous constatons que l'évolution de l'actif diffère effectivement selon cette catégorie, bien que les résultats ne soient pas ceux auxquels nous nous étions attendus (voir 2.2.3). En effet, en tenant compte des caractéristiques intrinsèques à ces types d'hébergement, nous envisagions une évolution moins marquée de l'actif pour les personnes en hébergements privés étant donné des coûts plus importants liés à ce service. Une explication possible est que les personnes résidant en hébergement de type privé ont des revenus suffisamment élevés pour couvrir les frais d'hébergement, de sorte que l'actif accumulé n'a pas à être imputé pour cette dépense, phénomène que nous nous constatons en analysant les données.

Toujours pour la figure 3.5, nous constatons également une variabilité au sein des données qui transparait de manière plus marquée chez les personnes qui résident en hébergement privé et celles qui résident à domicile. En effet, pour ces deux catégories, l'écart entre l'évolution cumulative moyenne et médiane est important, néanmoins cela se justifie probablement par l'hétérogénéité des usagers qui résident à domicile ou en hébergement privé. Tandis que les personnes en hébergement public présenteraient des profils gériatriques plutôt uniformes, ce qui expliquerait l'absence d'un si grand écart entre l'évolution moyenne et médiane chez ces derniers. En effet, par exemple en ce qui a trait aux personnes à domicile, certaines personnes peuvent bénéficier de soutien à domicile, d'autres de soutien informel. Ces distinctions entraînent forcément des coûts différents. Également, dans le cas d'hébergements de type privé, les propriétaires sont libres de fixer le prix qu'ils désirent proportionnellement au profil d'autonomie de l'usager, ce qui peut entraîner des variations importantes entre les ressources d'hébergement (APEC, 2013). Finalement, la fixation des coûts annuels par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), ainsi que l'ajustement à la capacité de payer des usagers en hébergement public (RAMQ, 2013) contribue probablement à renforcer ce phénomène. D'ailleurs, le graphique de l'évolution moyenne et médiane des frais d'hébergements en fonction du type d'hébergement corrobore bien cette réalité puisque les dépenses en frais d'hébergement public s'avèrent assez statiques, tandis que les dépenses en frais d'hébergement privé ou à domicile démontrent plus de volatilité (Figure non rapportée). À la lumière de ces résultats, il semble y avoir des particularités qui découlent à la fois du type de représentation légale et du milieu de vie, nos analyses économétriques tiendront donc compte de cet aspect en introduisant des variables d'interactions entre ces deux facteurs.

Afin de mieux comprendre la situation économique des personnes de notre étude, il va sans dire qu'il est également important de tenir compte de l'évolution cumulative

moyenne et médiane des revenus et des dépenses et c'est ce qu'illustre la figure 3.6, en plus de distinguer cette évolution en fonction du type de représentation légale (publique ou privée). Le haut de la figure montre l'évolution cumulative moyenne et médiane des revenus et le bas de la figure montre l'évolution cumulative des dépenses. La distinction entre l'évolution cumulative de l'actif de la clientèle en représentation privée et publique est perceptible une fois de plus puisque nous remarquons que pour les personnes bénéficiant d'une représentation privée, ces variables sont plutôt stables, tandis que les personnes en représentation publique vivent de plus grandes fluctuations.

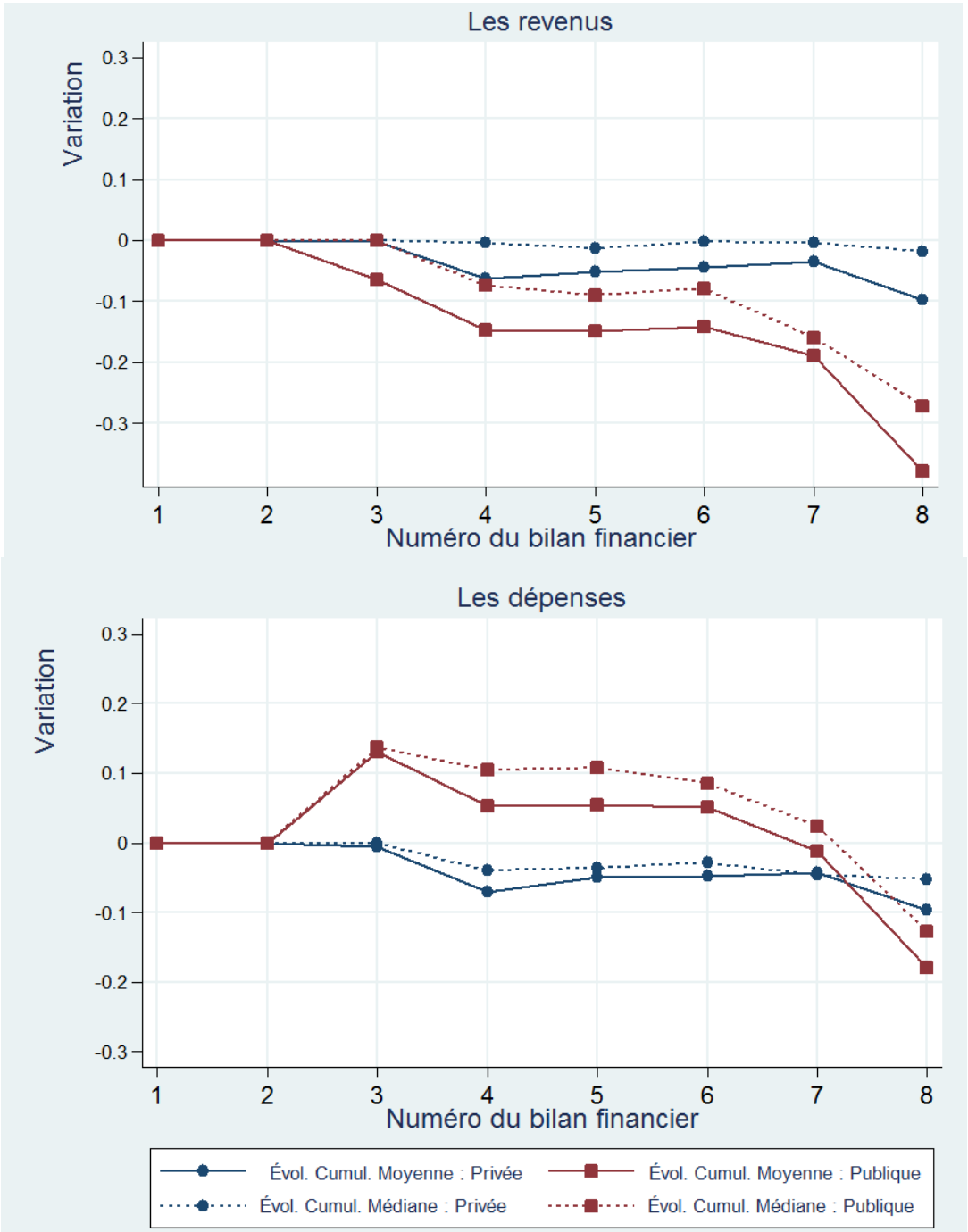

Source : Calcul de l'auteur

Figure 3.6 Évolution cumulative moyenne et médiane des revenus et dépenses annuels selon le type de représentation légale, variation calculée à l'aide des équations 2.4 et 2.5.

Pour débuter avec la représentation publique, les disparités dans l'évolution de ces éléments financiers (revenu et dépense) en début de régime découlent probablement de procédés administratifs, et ce, bien que l'équation utilisée dans le calcul de l'évolution cumulative soit formulée de sorte à prévenir de telles fluctuations.

En effet, les variations initiales que nous voyons sur la figure 3.6 sont probablement attribuables à des rétroactions positives ou négatives des suites de l'investigation financière perpétuée en début de régime de protection. En effet, cette démarche est concentrée en début de régime de protection (bilan 1 à 3), par la suite les revenus et dépenses sont connus. À titre d'exemple, il est fréquent qu'en début de régime les investigateurs chargés de constituer le profil financier de la personne représentée par le Curateur public aient à récupérer la rétroaction de transferts gouvernementaux non perçus, ou à rembourser une dette d'hébergement encourue par la personne représentée.

À partir du quatrième bilan, l'investigation est habituellement terminée et la situation financière de la personne représentée est connue, d'où la stabilisation que nous percevons sur le graphique. En effet, pour la représentation publique, en moyenne les revenus se stabilisent à partir du 4^{e} bilan, après avoir connu une baisse par rapport au niveau du revenu initial. Ainsi, les revenus sont plus élevés en début de régime; ce qui concorde avec l'argument de rétroaction positive de l'investigation initiale. En comparant l'évolution cumulative en début de régime, nous remarquons que les revenus diminuent plus que les dépenses. Ce qui nous porte à croire que les revenus de rétroaction en début de régime sont toutefois plus élevés que les dettes de rétroaction.

En ce qui concerne les dépenses, toujours pour les personnes en représentation publique, en moyenne les dépenses se stabilisent à partir du 4^{e} bilan tout comme les revenus. Mais contrairement aux revenus, il semble y avoir une augmentation des

dépenses en début de régime plutôt qu'une diminution. Probablement, en raison de dettes d'hébergement impayées, d'ailleurs il est fréquent que les personnes en représentation publique aient des dettes inconnues en début de régime. Cela expliquerait donc l'évolution marquée puis la stabilisation des dépenses, bien que celle-ci se fixe à un niveau de dépense supérieur au seuil initial.

Nous remarquons dans la figure 3.6 que pour les personnes en représentation privée, l'évolution cumulative médiane pour les revenus est presque nulle et donc que les revenus ne dérogent pas considérablement des montants initiaux. Du point de vue médian, ces personnes ont donc des revenus plutôt stables du début de leur vie sous régime de protection jusqu'à la fin de la fenêtre d'analyse. Et s'il y a des fluctuations dans l'évolution de l'actif, elles sont perceptibles en début de régime, tout comme chez les personnes en représentation publique.

Du point de vue de l'évolution cumulative moyenne, nous constatons cependant qu'il y a en moyenne une diminution des revenus annuels moyens par rapport aux montants initiaux. En effet, entre le 3^{e} et le 4^{e} bilan nous dénotons une diminution des revenus, cela montre donc que ces montants étaient plus élevés initialement. Comme la principale source de revenu de ces personnes est constituée de transferts gouvernementaux, il se peut que, comme pour les personnes en représentation publique, des montants de rétroactions en soient la cause. Ce qui expliquerait pourquoi les revenus annuels moyens se stabilisent par la suite. À noter que cette situation est tout de même plus fréquente chez les personnes en représentation publique que privée. En effet, habituellement la situation financière de la personne représentée est connue préalablement à l'ouverture du régime lorsqu'il s'agit de personnes en représentation privée, notamment parce que le représentant légal est un proche. De ce fait, cela peut expliquer pourquoi il n'y a pas d'aussi fortes fluctuations que chez les personnes en représentation publique.

Du côté des dépenses, nous notons que l'évolution cumulative médiane est stable, tandis que l'évolution cumulative moyenne montre une légère diminution au quatrième bilan pour ensuite remonter un peu en dessous du niveau d'origine. Compte tenu de ses faibles variations, nous constatons donc que les dépenses des personnes en représentation privée demeurent somme toute relativement stables tout au long de leur vie sous régime de protection. D'ailleurs, les dépenses et les revenus semblent évoluer proportionnellement chez les personnes en représentation privée.

Pour revenir aux problèmes de maximisation présentés à la section 1.8.1, l'administrateur doit maximiser l'actif futur en choisissant le niveau de consommation approprié sous les contraintes budgétaires et de consommation minimale ou chercher à maximiser l'utilité future de la personne représentée selon le type d'administration en respectant les contraintes suivantes

$A_{it+1} = (1 + r_{it})(A_{it} + Y_{it} - C_{it})$ ainsi que $C_{it} \geq C_{min}$.

Avec la figure 3.6, nous remarquons que les choix de consommation optimale diffèrent selon le type de représentation légale. Ainsi, ces résultats suggèrent que le niveau de consommation optimal choisi chez les personnes en représentation privée est moindre que celui pour les personnes en représentation publique. En combinant ce résultat avec ceux de la figure 3.4, nous constatons que même avec un niveau de consommation moindre, les personnes en représentation privée ont une augmentation cumulative moyenne de l'actif annuel moins élevée que celles en représentation publique.

Sur un autre point, la cause d'inaptitude initiale est également une source de disparité au sein des situations financières vécues par les personnes représentées à l'étude, notamment parce que les différents profils d'inaptitude représentent des clientèles aux

besoins et au degré d'autonomie différente. Si en générale, les personnes atteintes d'une maladie dégénérative sont parmi les plus avantagées financièrement avec des actifs annuels moyens d'environ 114 000 $, elles sont également celles pour qui les situations financières varient le plus. Les personnes ayant subi un traumatisme crânien sont néanmoins les personnes qui connaissent la plus grande stabilité avec des actifs annuels moyens et médians de 139 000 $ et 84 000 $, rappelons cependant qu'ils sont peu nombreux. Les personnes pour qui une maladie mentale ou une déficience intellectuelle a causé l'inaptitude présentent les profils financiers les plus pauvres, mais les personnes atteintes d'une déficience intellectuelle semblent vraiment les moins favorisées (tabl. 3.10).

Tableau 3.10 Actif annuel moyen et médian en fonction de la cause d'inaptitude initiale

Cause d'inaptitude	Actif	
	Montant moyen ($)	Montant médian ($)
Maladie dégénérative	114 000	22 000
Traumatisme crânien	139 000	84 000
Maladie mentale	51 000	10 000
Déficience intellectuelle	14 000	6 000
Autre	90 000	12 000

Premièrement, les personnes atteintes d'une maladie dégénérative se caractérisent notamment par l'arrivée tardive de cette condition, par opposition aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble mental qui sont plus fréquemment diagnostiqués en bas âge, ou du moins plus tôt dans la vie. Tandis que les personnes traumatisées crâniennes sont touchées de manière fortuite par l'inaptitude et dans les cas qui nous concernent, tard dans leur vie; tout comme le sont les personnes atteintes d'une maladie dégénérative. De ce fait, le moment d'apparition de l'inaptitude a certainement un impact sur les conditions de travail et d'employabilité des personnes inaptes et par le fait même sur leur condition économique. En effet, une arrivée précoce de l'inaptitude suppose un travail moins bien rémunéré, à temps partiel plutôt qu'à temps plein ainsi qu'un risque plus élevé d'être victime de discrimination sur le marché du travail, sans oublier que les cas graves ne l'intégreront probablement jamais. D'ailleurs, selon les statistiques québécoises, en excluant les retraités, la proportion de personnes inactives est effectivement plus élevée chez les personnes présentant des incapacités que chez celles n'en présentant pas. (ISQ, 2009) Tandis qu'une arrivée tardive de l'inaptitude suppose une participation standard sur le marché du travail, ainsi que de meilleures conditions d'employabilité. Ce qui peut expliquer les disparités économiques au sein des différentes clientèles inaptes, notamment pourquoi les personnes présentant une déficience intellectuelle sont les plus désavantagées financièrement.

La figure 3.7 illustre l'évolution cumulative moyenne et médiane de l'actif annuel en fonction de la cause d'inaptitude initiale. En premier lieu, nous remarquons l'évolution importante de l'actif chez les personnes traumatisées crâniennes. Cependant, ces dernières reçoivent parfois des montants forfaitaires de la CSST ou de la SAAQ en raison de leur traumatisme, ces montants peuvent représenter une somme considérable et ainsi expliquer l'évolution de leurs actifs. Les personnes présentant une déficience intellectuelle ou une maladie mentale disposent d'une évolution similaire et plus prononcée que les personnes atteintes d'une maladie dégénérative.

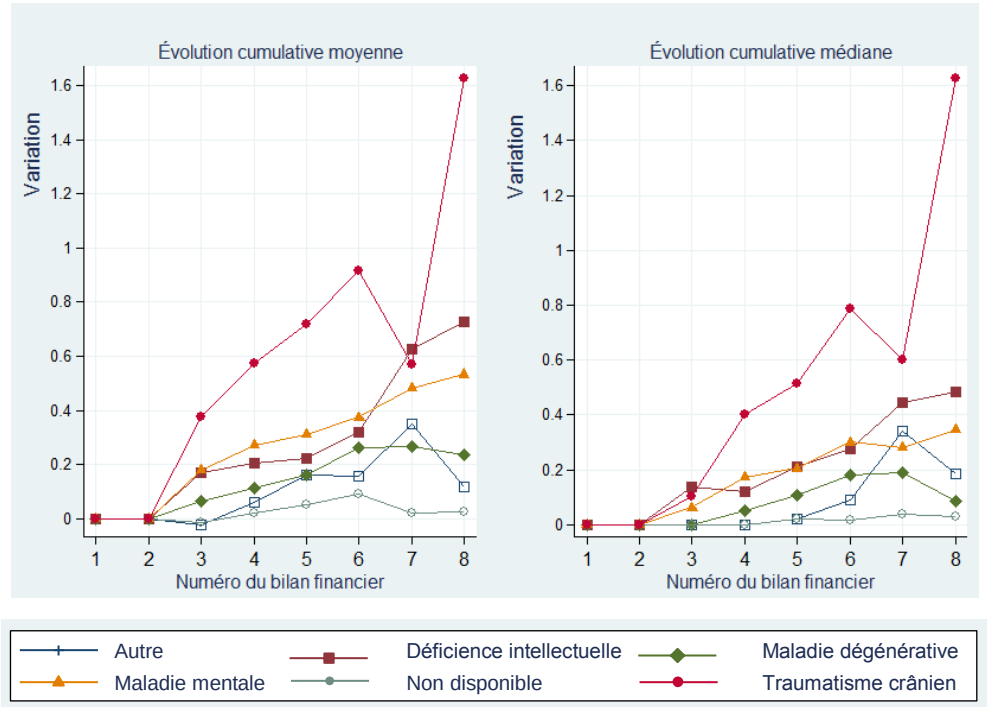

Source : Calcul de l'auteur

Figure 3.7 Évolution cumulative moyenne et médiane de l'actif annuel selon la cause d'inaptitude initiale, variation calculée à l'aide de l'éq. 2.3.

3.1.3 Conclusion

L'introduction de ce mémoire mentionnait la nécessité pour chacun de planifier ses finances de fin de vie en fonction d'une éventuelle perte d'autonomie. Dès lors, nous nous attendions que la richesse épargnée en vue de cette période de dépendance soit utilisée afin de subvenir aux besoins de consommation. Or, nous voyons que cela n'est pas le cas. En effet, bien que les personnes à l'étude semblent être dans une situation économique moindre que de l'ensemble de la population québécoise âgée, il semble également qu'en général les revenus suffisent à recouvrir les dépenses. Ainsi, les analyses montrent qu'en moyenne ces personnes ne subissent pas une désépargne

même qu'elles continuent de faire certaines économies. Ce résultat suggère que leurs besoins semblent comblés par les ressources existantes et qu'il n'y a pas lieu de bonifier leur protection financière ou bien d'inciter à épargner davantage pour cette éventualité.

3.2 Analyses économétriques

Si les figures précédentes permettent de mieux comprendre la situation financière des personnes âgées inaptes de notre étude, le portrait ainsi dessiné n'est pourtant pas complet. C'est pourquoi nous complétons nos analyses à l'aide de méthodes économétriques. Ainsi, les analyses subséquentes tentent de comprendre et de faire ressortir les déterminants des situations financières, c'est-à-dire les éléments qui peuvent avoir un impact sur la situation financière d'une personne âgée et juridiquement inapte. Les régressions que présentent les tableaux qui suivent utilisent comme variable dépendante soit le taux de croissance de l'actif ou bien le taux de croissance des dépenses, rappelons que les taux de croissance sont calculés tels que spécifiés aux équations 2.1 et 2.2 de la section 2.2.

3.2.1 L'évolution de l'actif

Les tableaux 3.12 et 3.13 rapportent les variables ayant une influence significative sur l'évolution de l'actif. Le tableau 3.13 rapporte également cette information, mais en discriminant selon le type de représentation légale. Les principaux résultats sont discutés dans cette sous-section. Les régressions sur l'actif contrôlent pour la présence d'un passif, cependant cette variable ne s'avère jamais significative et n'est donc jamais rapportée dans les tableaux. Le tableau 3.11 récapitule le taux de

croissance annuel moyen de l'actif avec et sans distinction du type de représentation légale.

Tableau 3.11 Taux de croissance annuel moyen de l'actif

	Représentation publique	Représentation privée	Globale
Taux de croissance annuel moyen de l'actif	0,020	0,0016	0,010

Tableau 3.12 Variables d'intérêts du modèle de régression linéaire

Variable dépendante : Taux de croissance annuel de l'actif	**Modèle 1**	**Modèle 2**
Variables	**Coefficients**	
Réside à domicile	0,0064** (2,56)	0,0003 (0,12)
Réside en hébergement privé	0,0087**** (4,44)	0,0036 (1,52)
Représentation publique	0,00532** (2,11)	0,0002 (0,08)
Propriétaire	0,0205**** (8,43)	0,0202**** (8,46)
Actif initial	-0,0122**** (-18,71)	-0,0121**** (-18,62)
Revenu initial	0,0004 (0,38)	0,0005 (0,48)
Autre pension	0,0126**** (8,24)	0,0114**** (7,44)
Représentation publique et réside à domicile	---	0,0248*** (3,14)
Représentation publique et réside en hébergement privé	---	0,0110*** (2,89)
Effet d'années	Oui	Oui
N	8 494	8 494
rho	0,0788	0,0780

Notes : Les statistiques t sont entre parenthèses

* p<0,1, ** p<0,05, *** p<0,01, **** p<0,001

Les spécifications des tableaux 3.12 et 3.13 rapportent les coefficients d'intérêts des régressions effectuées. Ainsi, nous constatons l'effet positif sur le taux de croissance de l'actif d'être propriétaire plutôt que non-propriétaire. En considérant que les biens immobiliers comptent parmi les principaux éléments constituant l'actif, il est logique que les personnes détenant de tels biens soient avantagées face aux non-propriétaires. D'ailleurs, la régression de quantiles suggère qu'il existe des différences pour le taux de croissance aux différents points de la distribution conditionnelle du taux de croissance de l'actif (le 1er quartile, la médiane et le 3^{e} quartile). Bien que les coefficients pour la médiane et le 3^{e} quartile ne soient pas statistiquement différents, ils le sont du premier quartile. Cela suggère que la croissance au bas de la distribution conditionnelle de la croissance de l'actif est favorisée par le fait d'être propriétaire. Les deux autres quantiles le sont aussi, mais avec moins d'ampleur. (+0,6 point de pourcentage contre environ +0,2 point de pourcentage)

Tableau 3.13 Variables d'intérêts du modèle de régression de quantiles

Variable dépendante : Taux de croissance annuel de l'actif	**Quantiles**		
	$\tau = 0,25$	**$\tau = 0,5$**	**$\tau = 0,75$**
Variables	**Coefficients**		
Réside à domicile	-0,0008 (-0,88)	-0,0001 (0,18)	0,0018** (1,96)
Réside en hébergement privé	0,0008 (-1,26)	0,0004* (1,46)	-0,0003 (-0,55)
Représentation publique	-0,0094**** (-6,18)	-0,0004 (-0,35)	0,0105**** (4,92)
Propriétaire	0,0060**** (11,14)	0,0018**** (6,78)	0,0019*** (2,67)
Actif initial	-0,0003 (-1,21)	-0,0030**** (-18,01)	-0,0078**** (-27,00)
Revenu initial	0,0017**** (4,53)	0,0005** (2,22)	0,0016**** (4,62)
Autre pension	0,0049**** (9,99)	0,0047**** (18,91)	0,0045**** (8,31)
Représentation publique et réside à domicile	0,0124**** (4,14)	0,0093**** (6,63)	0,0079 (1,18)
Représentation publique et réside en hébergement privé	0,0099**** (7,24)	0,0069**** (8.35)	0,0070**** (4,00)
Effet d'années	Oui	Oui	Oui
N	8 494	8 494	8 494

Notes : Les statistiques t sont entre parenthèses

* p<0,1, ** p<0,05, *** p<0,01, **** p<0,001

De plus, les modèles 1 et 2 du tableau 3.12 montrent que le type d'hébergement (domicile, hébergement public ou hébergement privé) a un impact significatif sur le taux de croissance de l'actif, tout comme le type de représentation légale (publique ou privée). Ainsi, les personnes qui demeurent à domicile ou en hébergement privé sont avantagées en comparaison des personnes en hébergement public. Tandis que les personnes en représentation publique semblent avantagées en comparaison des personnes en représentation privée. Ces deux résultats concordent avec ce que nous observions aux figures 3.4 et 3.5 de la sous-section précédente. D'ailleurs, le taux de croissance annuel moyen pour l'actif des personnes en représentation publique est

d'environ 2 points de pourcentage contre 0,16 point de pourcentage pour les personnes en représentation privée. Le modèle 2 du tableau 3.12 bonifie ce portrait en y ajoutant un terme d'interaction entre la variable du type de représentation légale et la variable du milieu de vie comme il avait été également question au point 3.1.1.2 suite aux résultats découlant de la figure 3.5. L'effet y est toujours positif pour les personnes à domicile ou en hébergement privé par rapport à ceux en hébergement public.

Également, les modèles 1 et 2 du tableau 3.12 montrent que le niveau d'actif initial a un impact significativement négatif sur le taux de croissance de l'actif, tandis que le revenu initial ne semble pas être une variable significative dans le modèle. Ainsi, un actif initial plus élevé entraîne une plus grande utilisation de l'actif total, ce qui est assez intuitif.

Si le revenu initial ne semble pas être une variable significative de nos analyses de régression, il en est autrement de la variable « Autre pension » qui contrôle pour le fait de recevoir ou non une pension de source privée ou étrangère. Ainsi, en incluant la variable « Autre pension », nous constatons qu'une personne est favorisée si elle bénéficie d'une pension privée ou de source étrangère en plus des transferts gouvernementaux tels que ceux du Régime des rentes du Québec, de la pension de vieillesse ou du programme de Sécurité de revenu garantie, plutôt que de simplement recevoir ces transferts.

La régression de quantiles (tableau 3.13) suggère des différences importantes entre les estimations de la distribution conditionnelle du taux de croissance de l'actif, notamment à ce qui a trait à la représentation publique et au type d'hébergement. En effet, l'effet global d'être sous la représentation publique et de demeurer à domicile au bas de la distribution est significatif. Nous remarquons ce même effet global pour les personnes en hébergement privé. De surcroît, si nous nous attardons au type de

représentation légale, nous constatons que l'écart en valeur absolue entre l'évolution de l'actif des personnes sous la représentation publique et privée est plus élevé dans les extrémités de la distribution. Cependant, les personnes au public dans le bas de la distribution semblent désavantagées par rapport aux personnes au privé, c'est le contraire pour le 3^{e} quartile.

Ensuite, afin de mieux comprendre les différences au sein de la clientèle en représentation publique et privée, un modèle de régression linéaire a été appliqué en discriminant selon le type de représentation légale. Le tableau 3.14 rapporte les résultats de ces régressions et montre la différence dans l'ampleur des effets des divers coefficients estimés.

Notamment, si le type d'hébergement semblait une variable clé des régressions précédentes (tableaux 3.12 et 3.13), le tableau 3.14 montre plutôt que seules les personnes en représentation publique semblent réellement en tirer avantage. En effet, les variables « Réside à domicile » et « Réside en hébergement privé » ne soient pas significatives pour les personnes en représentation privée, mais le sont pour celles en représentation publique. Par contre, être propriétaire demeure profitable pour les deux parties, bien que nous y dénotions un léger avantage pour les personnes en représentation publique. (+2,91 pp. contre +1,61 pp.)

Tableau 3.14 Variables d'intérêts du modèle de régression linéaire, en fonction du type de représentation légale

Variable dépendante : Taux de croissance annuel de l'actif	**Représentation publique**	**Représentation privée**
Variables	**Coefficients**	
Réside à domicile	0,021*** (3,23)	-0,0008 (-0,33)
Réside en hébergement privé	0,0114**** (3,66)	-0,0001 (-0,06)
Propriétaire	0,0291**** (3,79)	0,0161**** (6,19)
Actif initial	-0,0156**** (-17,96)	-0,00873**** (-7,81)
Revenu initial	-0,0015 (-1,32)	0,0124**** (6,46)
Autre pension	0,0126***** (4,84)	0,0029** (1,92)
Effet d'années	Oui	Oui
N	3 390	4 585
rho	0	0,192

Notes : Les statistiques t sont entre parenthèses

* p<0,1, ** p<0,05, *** p<0,01, **** p<0,001

3.2.2 L'évolution des dépenses

Dans cette partie, les modèles présentés servent à expliquer l'évolution des dépenses et pour ce faire nous utilisons le taux de croissance des dépenses à titre de variable dépendante. Cette section rapporte également les résultats de l'analyse sur ce qui influence la probabilité de vivre une situation de déficit budgétaire. Le tableau 3.15 récapitule le taux de croissance annuel moyen des dépenses avec et sans distinction du type de représentation légale, tandis que les principaux résultats sont présentés dans le tableau 3.16.

Tableau 3.15 Taux de croissance annuel moyen des dépenses

	Représentation publique	Représentation privée	Globale
Taux de croissance annuel moyen des dépenses	0,066	-0,0015	0,038

3.2.2.1 Type de représentation légale et milieu de vie

Les analyses économétriques montrent que le type de représentation légale à un impact significatif sur le taux de croissance des dépenses et que cet effet est positif. Selon les résultats de la régression linéaire du tableau 3.16, cela signifie que d'être en représentation légale publique plutôt que privée fait augmenter, en moyenne, les dépenses de 5 points de pourcentage. Encore ici, la régression de quantiles suggère des différences importantes dans l'ampleur de cet effet selon sa position au sein des quartiles. Si l'effet global mentionné précédemment est de +5 pp., cela varie plutôt entre -0,9 pp. pour le premier quartile et +4,2 pp. pour le 3^{e} quartile si nous tenons compte des quartiles. Encore une fois, les résultats correspondent à ce que nous observions dans les graphiques illustrant l'évolution cumulative (fig. 3.3).

Également, les résultats du tableau 3.16 montrent que le milieu de vie n'a pas un impact très marqué sur l'évolution des dépenses, bien qu'il soit significatif. Par contre, les résultats des régressions quantiles les personnes au haut de la distribution sont plus touchées par cette variable. (Domicile : +0,5 pp., hébergement privé : +0,3 pp.) Ce résultat demeure contre-intuitif étant donnée la part importante qu'occupent les frais d'hébergement dans les dépenses annuelles des personnes à l'étude. Une explication pourrait être que, bien que cette part soit importante, les frais d'hébergement représentent un coût fixe qui ne varient pas ou que très peu dans le temps et qu'étant donné que les coûts d'hébergement sont régis par certaines règles, les individus à l'étude paient tous sensiblement le même prix pour se loger.

D’ailleurs, les montants annuels moyens et médians déboursés en frais d’hébergement ne sont pas très différents, les deux approximent 16 000 $/année.

Notons aussi que, contrairement à l’évolution de l’actif, le type de représentation légale en fonction du milieu de vie n’a, somme toute, pas d’incidence significative sur le taux de croissance des dépenses, exception faite des personnes en représentation publique et qui résident à domicile (+2,9 pp.). Cela peut s’expliquer par le fait qu’une personne qui réside à domicile a possiblement un niveau d’autonomie supérieure aux personnes qui doivent résider en hébergement. Un niveau d’autonomie supérieur peut entraîner des dépenses plus élevées, par exemple cela peut entraîner des dépenses de loisirs plus élevées que pour une personne avec un niveau d’autonomie moindre. Il est cependant difficile de prendre clairement position sur ce point puisque nous n’avons pas d’information sur les revenus et le niveau de vie de ces personnes avant de devenir inaptes. Il est cependant possible de penser que les personnes qui résident à domicile doivent assumer certaines dépenses d’entretien qui n’ont pas à être assumées par celles qui résident en hébergement.

Tableau 3.16 Variables d'intérêts des modèles de régressions de quantiles et linéaire

Variable dépendante : Taux de croissance annuel des dépenses	**Régression de quantiles**			**Régression linéaire**
	Quantiles			
Variables	**τ = 0,25**	**τ = 0,5**	**τ = 0,75**	
Réside à domicile	-0,0004 (-0,41)	0,0015** (2,56)	0,0051*** (3,05)	0,0022 (0,65)
Réside en hébergement privé	-0,0001 (-0,06)	0,0010** (2,27)	0,0032** (2,38)	0,0054** (1,99)
Représentation publique	-0,0092**** (-4,66)	0,0048**** (4,02)	0,0423**** (6,57)	0,0513**** (11,39)
Actif initial	-0,0018**** (-9,08)	-0,0006**** (-7,17)	0,0001 (0,45)	-0,0010 (-1,00)
Revenu initial	-0,0018**** (-5,12)	-0,0011**** (-6,25)	-0,0016**** (-3,34)	-0,0164**** (-9,48)
Représentation publique et réside à domicile	0,0050 (1,62)	0,0077 (1,53)	0,0289*** (2,78)	0,0198 (1,41)
Représentation publique et réside en hébergement privé	-0,0005 (-0,24)	0,0001 (0,17)	-0,0008 (-0,48)	-0,0086 (-1,42)
Effet d'années	Oui	Oui	Oui	Oui
N	7 268	7 268	7 268	7 268
rho	---	---	---	0,136

Notes : Les statistiques t sont entre parenthèses

* p<0,1, ** p<0,05, *** p<0,01, **** p<0,001

3.2.2.2 Situation financière à l'entrée sous régime de protection

La situation financière à l'entrée sous régime de protection joue un rôle dans l'évolution des dépenses, cependant ce rôle n'est pas majeur. En effet, l'ampleur des coefficients des variables d'actif initial et de revenu initial est faible bien que significative. Ainsi, avec le tableau 3.16 nous constatons que le revenu initial semble avoir plus d'impact que l'actif initial sur l'évolution des dépenses. L'effet global du revenu initial selon la régression linéaire est de -1,6 pp. Ce qui signifie qu'une augmentation d'une unité de revenu initial entraîne une diminution moyenne de 1,6 pp. des dépenses.

3.2.2.3 Risque de déficit budgétaire

La figure 3.6 de la partie 3.1.1.2 montre que l'évolution des dépenses se fait en général de façon similaire à celle des revenus, principalement pour les personnes en représentation privée. Bien que l'évolution des dépenses et des revenus soit similaire, le paragraphe suivant présente les quelques variables ayant un impact significatif sur la probabilité que les dépenses surpassent les revenus d'un montant significatif.

Comme l'annonce la section 2.2.2, la probabilité d'être en déficit budgétaire a été évaluée à l'aide d'un modèle de régression binaire. De cette analyse, il découle que les femmes de notre étude sont plus propices que les hommes à vivre une situation de déséquilibre budgétaire. Il semble également y avoir un facteur d'âge dans le fait d'être à risque de subir une telle situation puisque les personnes très âgées de notre étude sont davantage touchées par cette problématique. Comme le montrait la figure 3.6, l'actif semble beaucoup diminuer en fin de régime, ce qui rejoint ce résultat voulant que les personnes très âgées soient plus à risque de subir un déficit budgétaire. Nous constatons également que le fait de résider en hébergement privé

plutôt que public augmente la probabilité de déficit budgétaire. Par ailleurs, il semble qu'être propriétaire plutôt que non-propriétaire augmente la probabilité d'avoir des dépenses supérieures à ses revenus. En effet, si être propriétaire peut entraîner des dépenses non négligeables (entretien, taxes, etc.), l'accès à la propriété peut toutefois être une source d'amélioration du niveau de vie. Notamment, en raison de la liquidité que peut procurer la vente d'un bien immobilier. En conclusion, nous observons également que les personnes en représentation privée plutôt que publique sont également plus assujetties à ce genre de risque. Cela peut s'expliquer par le type de gestion des avoirs qu'effectue le Curateur public du Québec en ce qui concerne les personnes qu'il représente. En effet, un travail considérable est fait afin d'équilibrer les budgets.

Tableau 3.17 Variables d'intérêts du modèle de régression binaire

Variable dépendante :
Être en déséquilibre budgétaire ($D_{it} = 1$)

Variables	**Moyenne des effets marginaux** (AME)
85 ans ou plus	0,0195** (2,26)
Femme	0,0393**** (5,30)
Représentation privée	0,177**** (21,97)
Propriétaire	0,0170* (1,70)
Réside en hébergement privé	0,0258*** (2,94)
N	11 449

Notes : Les statistiques t sont entre parenthèses
* p<0,1, ** p<0,05, *** p<0,01, **** p<0,001

3.3 Conclusion

En conclusion, les résultats des analyses semblent montrer que la richesse accumulée par les personnes de notre étude ne sert pas, à prime à bord, afin de combler leurs besoins de consommation. Bien au contraire, les évidences empiriques de notre étude montrent que certains d'entre eux continuent d'épargner. Ainsi, il semble que les mesures en place actuellement au Québec, telle que les transferts gouvernementaux, combinées avec des coûts d'hébergement parmi les plus faibles au Canada jouent en faveur des personnes inaptes de cette étude. Dès lors, ces résultats suggèrent que les ressources existantes semblent combler leurs besoins. Il y a donc lieu de se questionner sur la nécessité de bonifier les mécanismes de protection financiers actuels et sur l'incitation à épargner davantage pour cette éventualité. Parmi de telles mesures, notons les mesures de défiscalisation pour les produits d'épargne et les pistes de solution proposées par le rapport d'Amours (2013).

CONCLUSION

Le but de ce mémoire est d'étudier la situation financière de personnes âgées inaptes qui bénéficient d'un régime de protection. Il s'agit également de décrire et comprendre l'évolution de leurs situations financières, notamment en analysant comment s'utilise l'épargne accumulée en vue de cette période critique du cycle de vie ainsi que les déterminants de cette évolution. Dans cette optique, nous avons détourné de leur vocation première des données administratives recueillies par le CPQ afin d'assembler la base de données utilisée pour ce mémoire. Au nombre de ces données administratives se trouve de l'information longitudinale sur l'actif, le passif, les revenus et les dépenses de personnes âgées et juridiquement inaptes. En particulier, les données de cette étude concernent les bénéficiaires d'une curatelle ou d'une tutelle âgés d'au moins 65 ans à leur arrivée sous régime de protection, pour les régimes ouverts entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2007 exclusivement et couvrent l'horizon 2005 à 2012. L'approche économétrique préconisée pour ce mémoire s'oriente autour de trois axes. Le premier consiste à exploiter les caractéristiques longitudinales des données en utilisant un modèle de régression linéaire. En second lieu, un modèle de régression par quantiles bonifie les analyses en auscultant la distribution de variables clés. Finalement, un modèle de régression binaire est utilisé pour consolider les résultats obtenus par les techniques précédentes, mais surtout afin d'explorer la probabilité de vivre un déficit budgétaire en terme de revenus.

Le principal résultat de cette étude montre qu'en moyenne les personnes à l'étude ne subissent pas en moyenne une désépargne. En fait, nous constatons plutôt le contraire, soit une augmentation moyenne de l'actif durant leur vie sous régime de

protection, ou une certaine stabilité chez les cas moins performants. Sur ce dernier point, rajoutons que les revenus perçus sont en général suffisants pour couvrir les dépenses courantes. Ce résultat suggère que leurs besoins semblent comblés par les ressources existantes et qu'il n'y a pas lieu de bonifier leur protection financière. En effet, l'épargne actuelle en vue de cette éventualité semble suffisante.

Également, nous constatons la diversité des situations financières vécues par les personnes sous régime de protection en fonction du type de représentation légale, le peu de passifs que ces personnes détiennent à leur arrivée et durant leur vie sous régime de protection. Particulièrement, en ce qui a trait aux clientèles en représentation publique et en représentation privée, elles se distinguent en raison de caractéristiques financières opposées, mais également pour des raisons sociodémographiques. Par exemple, pour les personnes sous la représentation publique l'actif moyen et médian est de 46 000 $ et 9 000 $ respectivement, tandis que ces montants sont d'une tout autre ampleur pour les personnes en représentation privée avec des montants avoisinant 183 000 $ et 75 000 $ (tabl. 3.4). Ces deux clientèles possèdent néanmoins le même profil de revenus et dépenses. Les revenus principaux proviennent des prestations de la RRQ et de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et de pension privée. Le principal poste de dépenses concerne les frais en hébergement ce qui inclut les montants pour le loyer, les services de câblodistribution et parfois même la nourriture pour les personnes qui habitent en hébergement. De plus, les personnes en représentation privée sont, en général, des personnes divorcées ou veuves, ce qui concorde avec le fait qu'un proche soit représentant légal. Tandis que la représentation publique se compose principalement de célibataires, ce qui cadre tout autant avec leur profil d'individus plutôt isolés.

En ce qui concerne les déterminants de la situation financière, les analyses économétriques nous permettent de constater l'impact significatif positif que le

milieu de vie a sur le taux de croissance de l'actif. Essentiellement, les personnes qui demeurent à domicile ou en hébergement privé sont avantagées en comparaison des personnes qui résident en hébergement public. De plus, il semble que d'être propriétaire ait un effet significatif sur l'évolution de l'actif. En effet, il est profitable d'être propriétaire plutôt que non-propriétaire, puisque cela amène, en moyenne, une meilleure croissance de l'actif. Même constat pour les personnes en représentation publique, elles sont avantagées en comparaison des personnes en représentation privée. L'actif initial lors de l'ouverture de son régime de protection est également une variable à ne pas négliger puisque celle-ci semble avoir un impact significativement négatif sur l'évolution de l'actif. Les dépenses, quant à elles, évoluent de manières similaires aux revenus et demeurent assez stables dans le temps. De plus, nos analyses montrent que les dépenses ne jouent pas un rôle clé dans le processus d'évolution de l'actif.

Des analyses complémentaires ont permis de constater que la clientèle la plus à risque de vivre une situation de déséquilibre budgétaire et ainsi de voir sa richesse accumulée diminuer plus rapidement, est constituée de femmes et de personnes en représentation privée. Également, le fait de se trouver au sein des plus âgées (85 ans et plus) plutôt que dans le groupe des 75-84 ans augmente la probabilité de voir les dépenses excéder les revenus. Finalement, résider en hébergement privé plutôt que public augmente la probabilité d'être en déficit budgétaire, le milieu de vie est donc une variable clé dans ce modèle. À noter que le statut de propriétaire influe sur la probabilité de vivre une situation de déséquilibre budgétaire. En effet, les propriétaires sont plus à risque de vivre une telle situation.

S'il est vrai que l'utilisation de données administratives permet l'obtention d'informations sur la population des personnes inaptes représentées par le Curateur public du Québec autrement inaccessible, il ne faut pas oublier que ces données sont recueillies afin de répondre à un dessein administratif; celui de répondre aux

exigences des lois, des règlements, des processus opérationnels en cours ou de la Déclaration de services aux citoyens du CPQ. C'est pourquoi elles peuvent sembler limitées ou incomplètes. Sur ce point, l'historique familial, la constitution et les caractéristiques de la fratrie, le niveau de scolarité atteint ou encore le cheminement de carrière poursuivi sont au nombre des variables omises pour lesquelles il aurait été intéressant de contrôler lors des analyses économétriques. Finalement, il est certain que de commencer les analyses après l'instauration du régime de protection rapporte un portrait partiel de la situation financière des personnes âgées inaptes sous la protection du Curateur public. Outre ces limites, dresser le portrait financier de cette population constitue une contribution tangible puisque peu de données longitudinales existent sur ce sujet; encore moins en ce qui concerne le Québec. Ainsi, cet exercice permet au Curateur public du Québec de mieux connaître sa clientèle, ainsi qu'aux décideurs publics de s'initier à cette population distincte et de les aider à cerner les besoins d'assurances de personnes en perte d'autonomie.

En conclusion, ce mémoire met en lumière une facette encore peu étudiée de la population âgée juridiquement inapte en s'intéressant à leur parcours financier et permet de voir que les personnes de notre étude ne semblent pas vivre de désépargne. En effet, ces derniers ne semblent pas utiliser l'épargne accumulée en vue de cette période pour subvenir à leur besoin de consommation, au contraire. Cette étude présente certainement quelques points à améliorer, par exemple en bonifiant l'aspect sociodémographique de la base de données, en ajoutant les montants dépensés en soins de santé ou encore en commençant les analyses avant l'instauration du régime de protection. Pour conclure, nous convenons que ce mémoire constitue un travail préliminaire et qu'il serait judicieux de poursuivre les travaux sur ce sujet, puisque de s'intéresser à la population âgée juridiquement inapte ne couvre qu'un sous risque de la perte d'autonomie. Il serait également pertinent de s'intéresser à la population âgée inapte pour qui aucun régime de protection n'est instauré. Ainsi, en étant mieux informés, les décideurs publics seraient plus en mesure de développer des politiques

de soutien financier adéquates et d'évaluer les pratiques existantes. Également, bien que cela n'ait pas été abordé dans le cadre de cette recherche, l'auteure reconnaît que l'ajout de la modélisation du comportement d'épargne des individus à l'étude constituerait un apport théorique important à ce travail.

LISTE DES RÉFÉRENCES

ACCAP. 2012. « Guide sur l'assurance soins de longue durée ». *Guide de l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes Inc,* 11 p.

AEPC [en ligne visité le 2013-05-06] http://www.aepc.qc.ca/questions-reponses.php

Arrondel, L., Masson, A. et Verger, D. 2009. « Le patrimoine en France: état des lieux, historique et perspectives ». *Economie et Statistique*, no 417-418, p. 3-25.

Batavia, A. et Beaulaurier, R. 2001. « The financial vulnerability of people with disabilities: Assessing poverty risks ». *Journal of Sociology and social welfare*, vol. 28, no 1.

Brown, J. R. et Finkelstein, A. 2009. « The Private Market for Long-Term Care Insurance in the United States: A Review of the Evidence ». *Journal of Risk and Insurance*, vol. 76, no 1, p. 5-29.

Castonguay, C. 2012. « Le vieillissement de la population : Un paramètre fondamental de l'économie ». La grande conférence CIRPÉE 2012 –Perspectives internationales sur l'économie du vieillissement, Montréal, 5 p.

Desmarais-Tremblay, M., et Vaillancourt, F. 2011. « *Le bilan des particuliers au Canada: Évolution et analyse* ». Étude No. 2011rp-17. CIRANO, 34 p.

Choinière, R. 2010. « Vieillissement de la population, état fonctionnel des personnes âgées et besoins futurs en soins de longue durée au Québec ». Vice-présidence aux affaires scientifiques, Institut national de santé publique Québec, 67 p.

Code civil du Québec. 1991a. « Des régimes de protection du majeur : Dispositions générales ». LO 1991 chap. 64, art. 258.

Code civil du Québec. 1991b. « Des régimes de protection du majeur : De la curatelle au majeur ». LO 1991 chap. 64, art. 281.

Code civil du Québec. 1991c. « Des régimes de protection du majeur: De la tutelle au majeur ». LO 1991 chap. 64, art. 285.

Code civil du Québec. 1991d. « Des formes de l'administration : De la pleine administration du bien d'autrui ». LO 1991 chap. 64, art. 1306.

Code civil du Québec. 1991e. « Des formes de l'administration : De la simple administration du bien d'autrui ». LO 1991, chap. 64, art. 1301.

Colombo, F. et Mercier, J. 2012. « Help wanted? Fair and sustainable financing of long-term care services ». *Applied Economic Perspectives and Policy*, pps005.

CPQ. 2009. « La protection des personnes inaptes : illustration de quelques dispositifs étrangers ». Gouvernement du Québec, 23 p.

CPQ. 2012. « Un portrait du Curateur public ». Gouvernement du Québec, 9 p.

CPQ 2013a, Guide à l'usage du tuteur à un majeur et du conseil de tutelle, Outils et formulaire, Gouvernement du Québec, 44 p.

CPQ. 2013b. « Le Curateur public du Québec : Caractéristiques des personnes inscrites aux services de protection et de représentation ». Gouvernement du Québec, 10 p.

CPQ. 2013c. « Rapport annuel de gestion 2012-2013 ». Gouvernement du Québec, 80p.

CPQ. 2014b. « Comment démarrer l'administration des biens d'une personne inapte ». Gouvernement du Québec, 4 p.

Cremer, H., Pestieau, P., et Ponthiere, G. 2012. « The economics of long-term care: a survey ». *Nordic economic policy review*, vol. 2, p. 107-148.

Crimmins, E. M. et Beltrán-Sánchez, H. 2011. « Mortality and morbidity trends: is there compression of morbidity? ». *The Journals of Gerontology Series B: Psychological Sciences and Social Sciences*, vol. 66, no 1, p. 75-86.

D'Amours, A. 2013. « Innover pour pérenniser le système de retraite – Un contrat social pour renforcer la sécurité financière de tous les travailleurs québécois ». *Comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois*, Gouvernement du Québec 233p.

Diamond, P. A. et Hausman, J. A. 1984. « Individual retirement and savings behavior ». *Journal of Public Economics*, vol. 23, no 1, p. 81-114.

Fonds de recherche société et cultures Québec. 2013. « Le vieillissement de la population au Québec et ses enjeux socioéconomiques et de santé ». Gouvernement du Québec, 37 p.

Fréchet, G. 2012. « Un portrait équivoque : la pauvreté chez les personnes âgées au Québec ». dans : RHEAULT, Sylvie et Jean POIRIER (2012). *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*, Québec, ISQ, p. 113-127.

Fortin, S. 2012. « Déchiffrer le vieillissement et ses impacts : les défis touchant la production et l'utilisation des données ». dans : RHEAULT, Sylvie et Jean POIRIER (2012). *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*, Québec, ISQ, p. 255-259.

Fries, JF. 1980. « Aging, natural death, and the compression of morbidity ». *The New England Journal of Medicine*, vol. 303, no 3, p130-135.

Fries, JF. 2000. « Compression of morbidity in the elderly ». *Vaccine*, vol. 18, no 16, p.1584-1589.

Fries, JF., Bruce B. et Chakravarty E. 2011. « Compression of morbidity 1980-2011: a focused review of paradigms and progress ». *Journal of Aging Research*, vol. 2011.

Grignon, M. et Bernier, N.F. 2013. « Financer les soins de longue durée : Une assurance privée ou publique? ». Étude IRPP, no 39, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, 33 p.

Gruenberg, E.M. 1977. « The failures of success ». *The Milbank Memorial Fund Quarterly. Health and Society*, vol. 55, no 1, p. 3-24.

Hamermesh, D.D. 1984. « Consumption During Retirement: The missing Link in the Life Cycle ». The Review of Economics and Statistics, vol. 66, no 1, p.1-7.

Hébert, R. 2012. « L'assurance autonomie: une innovation essentielle pour répondre aux défis du vieillissement ». *Canadian Journal on Aging/La revue Canadienne du vieillissement*, vol. 31, no 1, p. 1-11.

Hurd, M.D. 1987. « Savings of the Ederly and Desired Bequests ». *American Economic Review*, vol. 77, no 3, p. 298-312.

Institut de la statistique du Québec. 2009. « Conditions de vie : Données sociales du Québec ». Gouvernement du Québec, 235 p.

Institut de la statistique du Québec. 2013a. « Coup d'œil sociodémographique ». mai 2013, no 26, Gouvernement du Québec, 5 p.

Institut de la statistique du Québec. 2013b. « Le profil de revenu des personnes à faibles revenus ». Gouvernement du Québec, 8 p.

Institut de la statistique du Québec. 2013c. « Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011». Gouvernement du Québec, vol. 2, 261 p.

Koenker, R. et Bassett, G. 1978. « Regression Quantiles ». *Econometrica*, vol.46, no 1, p. 33-50.

Lafortune, G. et Balestat G. 2007. « Trends in Severe Disability Among Elderly People: Assessing the Evidence in the 12 OECD Countries and the Future Implications ». *OECD Health Working Papers* ,no. 26, OECD Publishing, 79 p.

Lefebvre, C. 2003. « *Un portrait de la santé des Québécois de 65 ans et plus* ». Institut national de santé publique du Québec, 20 p.

Légaré, J. et Vézina, S. 2005. « Quelques effets prévisibles du vieillissement de la population sur l'économie du Québec ». *En perspective*, Vol. 15, no 2, 5 p.

Malherbe, P.A. 2012. « Les majeurs protégés en France : Dénombrement, caractéristiques et dynamique d'une sous-population méconnue ». Thèse de doctorat. Université Montesquieu-Bordeaux IV, 777 p.

Manton KG. 1982. « Changing concepts of morbidity and mortality in the elderly population ». *The Milbank Memorial Fund Quarterly. Health and Society*, vol. 60, no 2, p. 183-244.

Manton, KG. 2008. « Recent declines in chronic disability in the elderly U.S. population: risk factors and future dynamics ». *Annual Review of Public Health*, vol. 29, p. 91–113.

MSSS. 2012. « Déclin fonctionnel dans les AVQ ». *Publications de la Direction des communications du ministère de la Santé et des services sociaux du Québec*, 2e édition, 16 p.

Norton, Edward C. 2000. « Long-term care ». dans *Handbook of Health Economics* vol. 1, Culyer, A. J. et Newhouse, J. P., ch. 17 p. 955-994, Elsevier.

OCDE. 2013. « Pensions at a Glance 2013: OECD and G20 Indicators –CANADA ». *OECD* Publishing, 368 p.

OMS et CIOMS. 2003. « Lignes directrices internationales d'éthique pour la recherche biomédicale impliquant des sujets humains ». [En ligne visité le 2013-05-06] <http://www.cioms.ch/publications/guidelines/french_text.htm>

OMS. 2012a. « Statistiques sanitaires mondiales 2012 ». *Bibliothèques de l'OMS*, 178 p.

OMS. 2012b. « La démence ». *Aide-mémoire no 362.* [En ligne visité le 2013-05-06] http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs362/fr/

RAMQ, [en ligne visité le 2013-05-06] http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/programmes-aide/pages/hebergement-etablissement-public.aspx

Renaut, S. et Séraphin, G. 2004. « Les majeurs sous protection juridique : état des lieux ». *Recherches familiales*, no 1, p.9-27

Rioux, S. 2013. « Le vieillissement des personnes qui présentent une incapacité intellectuelle : Métasynthèse d'articles publiés entre l'an 2000 et aujourd'hui ». CRADI, 161p.

Régie des rentes du Québec. 2010. « Constats et enjeux concernant le système de retraite québécois ». Gouvernement du Québec, 87 p.

Stapinsky, S. 2006. « Inaptitude : pour la défense des êtres sans défense ». *L'agora*, vol. 11, no 3

Statistique Canada. 2001. « Les personnes âgées au Canada ». Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique, no 85F0033MIF au catalogue, Canada 18p.

Statistique Canada. 2003a. « Les personnes âgées et leurs finances ». L'emploi et le revenu en perspective no 75-001-XPF au catalogue, édition en ligne de novembre 2003 p.17-26.

Statistique Canada. 2003b. « Le patrimoine familial à travers les générations ». L'emploi et le revenu en perspective, no 75-001-XPF au catalogue, édition en ligne d'octobre 2003 p. 5-16.

Statistique Canada. 2010. « Bien-être économique ». Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe no 89-503-X au catalogue, Canada 34 p.

Statistique Canada. 2011. « Les aînés ». dans Annuaire du Canada 2012 no 11-42-X au catalogue, Canada, chap. 2 p.22-37.

Statistique Canada. 2012a. « Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires : Faits saillants ». [En ligne visité le 2013-05-03] http://www.statcan.gc.ca/pub/91-520-x/2010001/aftertoc-aprestdm1-fra.htm

Statistique Canada. 2012b. Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-2010, cycles 1-9, volet ménages — longitudinal. Fichier de données.

Statistique Canada. 2013 Tableau CANSIM 051-0001 — Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1er juillet, Canada, provinces et territoires, annuel (personnes sauf indication contraire), [en ligne visité le 2013-05-10]